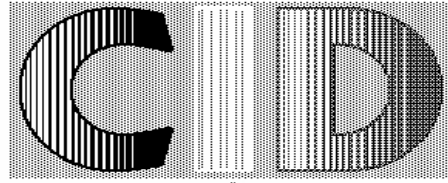


COLLEGE INTERARMÉES



DE DÉFENSE

LE PEUPLE KURDE : UNE NATION...SANS ETAT

Mémoire de géopolitique

du LCL M'SELMI Mohamed

**dans le cadre du séminaire « Géopolitique et identités
ethno - culturelles »**

Directeur : Monsieur Yves Plasseraud

Mars 2003

LE PEUPLE KURDE : UNE NATION... SANS ETAT

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : Le Kurdistan et la nation Kurde

Aperçu historique ; origine du peuple kurde

Population et implantation des Kurdes

L'identité des kurdes

DEUXIEME PARTIE : Le mouvement nationaliste kurde et son évolution

Les origines de la question Kurde

L'émergence et la montée du nationalisme kurde

TROISIEMME PARTIE: La dimension régionale et internationale de la question kurde

La question kurde et les stratégies des acteurs régionaux

La question kurde et les instances internationales

QUATRIEMME PARTIE : Quel avenir pour les kurdes ?

Analyse de la question kurde

Issue possible

INTRODUCTION

Descendant des Mèdes de la perse antique à plus de trois mille ans, les Kurdes ont eu leurs héros, leurs conquérants et leurs martyrs mais n'ont obtenu ni indépendance, ni autonomie, ni même une reconnaissance de leur identité culturelle et ethnique.

Présent au cœur de l'Asie mineur depuis des siècles, ils n'ont pas réussi, à cause des dominations des états qui les gouvernent, de leurs divisions et du jeu cynique des grandes puissances, à former une communauté ayant tous les attributs d'une nation.

Aujourd'hui et en dehors de leur diaspora, les kurdes, qui comptent plus que trente millions de personnes, vivent à l'intersection de quatre pays : la Turquie, la Syrie, l'Iran et l'Irak.

Grâce au sentiment du « nationalisme kurde », toujours présent, ils poursuivent leur mouvement sur plusieurs fronts, à des degrés et résultats différents. En Irak et en vertu d'une résolution de l'Organisation des Nations Unis, les kurdes jouissaient, depuis la première guerre du golfe, d'une autonomie au Nord du 36ème parallèle , déterminée comme zone de sécurité et d'exclusion aérienne. A nos jours et avec le déclenchement de la guerre américano-anglaise contre l'Irak, ils se trouvent forcés à faire face à des répressions et des menaces qui peuvent provenir aussi bien des Turques que des irakien. En Iran, les guérillas continuent selon un mode mineur.

Ainsi, la question kurde présente une des conflits du Moyen Orient à résoudre pour que ladite région connaisse la paix et la stabilité.

Pour nous en rendre compte, il convient de présenter en première partie les grandes lignes de l'histoire et les particularités culturelles du peuple kurde qui occupe une place majeure dans la vie du Moyen Orient contemporain. En deuxième partie, j'étudierai l'origine de la question kurde et la montée du nationalisme au lendemain de la première guerre mondiale jusqu'à nos jours. En troisième partie, j'examinerai la question kurde et sa dimension dans la scène internationale. A travers la quatrième partie, j'apporterai une analyse et une issue possible à cette question en se basant sur les faits historiques et les événements régionaux et internationaux qu'a connu le monde jusqu' au 25 mars 2003 à 12H00 .

I - LE KURDISTAN ET LA NATION KURDE :

11- Aperçu historique ; origine des Kurdes.

Il est difficile de répondre à la question de l'origine des Kurdes. La destruction systématique de la plupart des ouvrages écrits sur les Kurdes et l'interdiction de consulter les documents existants, concernant leur civilisation, dans les archives des gouvernements turcs, perses et arabes, n'ont pas permis aux historiens de préciser complètement leur histoire. Les ethnographies les qualifient d'Iraniens. Les Kurdes, eux, se disent d'origine mède, depuis leur installation au « Kurdistan », il y a plus de trois mille ans. L'historien grec de l'antiquité, Xénophon, les appelait déjà les « Kardouques », c'est à dire le peuple qui ne se soumet pas et qui n'accepte pas la défaite.

L'organisation sociale des kurdes était à base de petites unités autonomes armées, de type pastoral ou féodal, indépendantes les unes par rapport aux autres.

Après avoir opposé, pendant plusieurs décennies, une forte résistance aux armées d'invasions arabo-musulmanes, les Kurdes seront dans leur immense majorité islamisés à la fin du VIIe siècle, époque à laquelle on retrouve les premières traces écrites de langue kurde qui relève du groupe iranien. Sédentarisé, le Kurdistan devient un berceau politique et économique important dans le monde islamique. Saladin, grand vainqueur des croisés, y fonde une célèbre dynastie.

A partir du XIIIe siècle, le pays kurde subit les invasions mongoles qui l'ont dévasté en leur passage et ainsi ont mis fin à l'existence de ces principautés. Ce n'est qu'un siècle plus tard que ces principautés kurdes se reconstitueront à nouveau.

Au début du XVIe siècle, le Kurdistan devient l'enjeu principal des rivalités entre les empires ottoman et perse, qui émergent en puissance. En 1514, lors de la bataille de Tchaldiran, les Kurdes s'allient à l'armée ottomane du sultan Selim Ier contre le Shah de Perse Safavides pour défendre la religion sunnite. Ils l'ont battu. Ceci leur a valu la reconnaissance de l'autonomie de leurs émirats. Mais au XIXème siècle, Istanbul a cherché à réduire cette autonomie ce qui a conduit à une série de soulèvements, régulièrement écrasés, de 1806 à 1880. Les émirats ont été abolis. La défaite de l'Empire Ottoman en 1918 a ouvert la question kurde qui perdure aujourd'hui.

12- Population et implantation des Kurdes :

Au lendemain de la première guerre mondiale, et suite au démembrement de l'empire ottoman, la population kurde s'est trouvée, pour l'essentiel, répartie dans une région

montagneuse d'environ 500 000 km², en forme de croissant, couvrant principalement le Sud-Est de la Turquie, le Nord de l'Irak, le Nord de la Syrie et l'Ouest de l'Iran. Aujourd'hui, ces quatre pays se partagent donc une population kurde estimée à plus de trente millions de personnes. A part les réfugiés ou immigrants vivant en Europe et en Arménie et dont le nombre est estimé à 1,5 millions, on trouve entre 14 à 18 millions en Turquie, 8 à 10 en Iran, 4 à 5 en Irak et 1 à 1,5 en Syrie.

a -Le Kurdistan de la TURQUIE.

C'est la partie la plus vaste et la plus peuplée du territoire kurde. Elle représente 50% du territoire kurde. Elle abrite près de la moitié de la population kurde et constitue le cinquième de la population kurde. Elle couvre une superficie d'environ 230 000 km², soit 30 % de la superficie du territoire de la Turquie. Le Tigre et l'Euphrate y prennent leur source, et les chaînes montagneuses du Taurus et du Zagros y ont servi de refuges naturels au cours des siècles. Elle est riche en domaine agricole. Les plaines se trouvant entre les chaînes de montagnes sont favorables à l'agriculture en raison de la fertilité de leurs sols et des conditions climatiques favorables. Elle est également riche en ressources naturelles sous-sol principalement pétrolières. Les principales ressources pétrolières du Kurdistan turc se trouvent dans la région de Batman, Raman, Gerzan et Diyarbakir. Le Tigre et l'Euphrate ainsi que d'autres fleuves qui descendent d'altitudes allant de 3000 à 4000 mètres sont importants pour la production de l'énergie électrique. Dans le cadre du projet du sud-est anatolien GAP (Güney Anadolu Projesi) plusieurs barrages ont été construits sur ces fleuves ou sur ses affluents. D'autre part cette partie est riche en chrome, exploité à Maden (entre Elazig et Diyarbakir) et qui classe la Turquie deuxième au monde après la Russie en cette production. A ceci s'ajoute le fer de Divri acheminé vers les côtes de la mer noire où sont installées les industries sidérurgiques turques (Eregli et Karabük) et le centre d'extraction du cuivre à Ergani, près de Diyarbakir.

La population kurde vivant en Turquie représente environ 15% de la population totale du pays qui est de l'ordre de 66 millions d'habitants. En raison de la politique de déportation suivie par le gouvernement turc et du besoin de recherche d'emploi, la poursuite des études et plus généralement dans l'espoir d'une ascension sociale, la moitié de cette population vit dans les grandes villes de l'Ouest du pays (Istanbul, Izmir, Adana). Cependant, la population des provinces sud connaît le sous-développement tant dans le domaine économique que social. L'activité économique connaît depuis les années quatre-vingt et plus particulièrement à partir du début de la lutte armée du parti des travailleurs kurdes (PKK) un recul considérable. La société est sévèrement touchée par le

chaumage et l'inégalité dans la répartition des richesses. Les destructions des villages suite aux affrontements entre le PKK et l'armée turque ont poussé beaucoup d'entreprises en activité à déménager dans la métropole turque où les conditions de sécurité et d'apport sont meilleures.

b-Le Kurdistan d'IRAK.

Le Kurdistan d'Irak s'étend sur une superficie de 83.000 km², ce qui représente environ 19 % de la superficie totale de l'Irak (438 446 km²) et 20% du territoire kurde. Il compte quatre gouvernorats au Nord de l'état irakien (Arbil, Dohouk, Soulaïmánya et Kerkouk) et des parcelles dans les gouvernorats de Mossoul, Dyala, Salahadine et Kout.

La population du Kurdistan irakien est d'environ 5 millions de personnes. Ceci représente 28 % de la population iraquienne qui compte 23 millions d'habitants. La densité est estimée à 50 habitants par kilomètre carré à l'exception de la région frontalière qui a été vidée sous l'effet des guerres successives, de l'exode et de la politique de déportation suivie par le gouvernement irakien. L'instauration d'une zone de protection au Nord de l'Irak par l'ONU, suite à la guerre du golfe, a favorisé le retour de plusieurs habitants kurdes à leurs villages. Il faut signaler qu'un nombre non négligeable de Kurdes vivent sur le reste du territoire irakien : 300 000 vivent ainsi à Bagdad et 100 000 dans le sud de l'Irak.

Les régions kurdes d'Irak sont riches en ressources naturelles de sous-sol. On y trouve du fer, du chrome et surtout du pétrole aux alentours de Kirkuk et de Mossoul. Depuis août 1991, une partie de cette région est protégée par les alliés et administrée par les Kurdes (46 000 km² sur les 83 000 km² revendiqués par les Kurdes).

La région de Kirkuk, riche en pétrole, continue d'être administrée par le gouvernement irakien. L'industrie et l'agriculture qui sont soumises à un double embargo (celui des Nations Unies contre l'Irak et celui du gouvernement irakien contre cette région) ne sont pas performantes.

c-Le Kurdistan d'IRAN.

Le Kurdistan iranien est de 195.000 Km², soit 12% du territoire iranien. Il est divisé en quatre provinces : Azerbaïdjan occidental, Kirmanchah, Ilam et la région de Sanandaj nommée « Kurdistan ». C'est ainsi que cette dernière porte seule le nom du pays kurde .

Dans ces zones la population, de 6 à 8 millions, représente 12% de la population du pays, qui compte environ 75 millions d'habitants dont 50% des perses, 20% des azéris et le reste des arabes, des Balloutches et des Turkmènes. Cette population réside principalement à l'Ouest et au Nord-Ouest du pays, dans des régions contiguës avec celles

où vivent les populations kurdes des pays voisins, l'Irak et la Turquie. De plus, il existe de fortes communautés kurdes vivant dans d'autres régions du pays, surtout dans la province de Khorassan à l'Est du pays, près de la frontière du Turkménistan (leur nombre est estimé de 1,5 à 2 millions d'âmes) et à Téhéran où vivent près de 500 000 kurdes.

Dans le domaine économique et en raison d'une politique délibérée, la région occupée par les kurdes reste (après le Baloutchestan) la région la plus sous-développée du pays. Si le pétrole est exploité dans la région de Kermanschah, l'industrie demeure très peu développée. Parmi des dizaines d'entreprises industrielles du pays, une seule est implantée au Kurdistan. A l'exception des voies de communication stratégiques que sont la ligne de chemin de fer reliant l'Iran et la Turquie et la seule route asphaltée longeant la frontière irakienne pour relier les régions kurdes du Nord et du Sud, il n'existe aucune autre infrastructure.

Sur le plan de l'emploi, l'accès à l'emploi et l'entrée dans la fonction publique sont très restreints et les kurdes sont quasiment exclus de postes de responsabilités dans les domaines militaires, politiques et diplomatiques. Le niveau de vie demeure par conséquent très bas, les habitations sont vieilles et la majorité des logements manque d'eau potable et d'électricité.

d-Le Kurdistan de la SYRIE.

Le territoire kurde en Syrie est situé à la frontière syro-turque, mais divisé en trois parties séparées les unes des autres, à savoir Jazirah, Kurd-Dagh et Jebel Samaan. La région de Kurd-Dagh, dite encore «montagne kurde», est habitée depuis l'antiquité par les Kurdes. Comparée aux territoires d'Irak, de Turquie et d'Iran, cette zone est la moins peuplée et la moins tendue. Elle représente une superficie de 20 000 km², soit 5% de la superficie totale du Kurdistan. Elle est délimitée au Nord par la voie ferrée Bagdad-Istanbul, qui constitue sur une longueur de 850 km la frontière officielle entre la Syrie et la Turquie depuis 1921. Au sud, le territoire kurde s'étend de la montagne du Sindjar à l'Est, jusqu'à la montagne Kurd-Dagh, près de la Méditerranée à l'Ouest, en passant par la vallée de l'Euphrate.

La population kurde en Syrie représente 1,5 millions de personnes, soit plus d'un dixième de la population syrienne. Cette population constitue la seule grande minorité nationale ou ethnique à assise territoriale en Syrie. Environ 90 % de cette population vit dans les régions frontalières, le reste dans les villes syriennes.

Administrativement, cette population est répartie sur six départements (Mouhafazas), et les noms de plusieurs districts ont été arabisés. Ce découpage avait pour

but de disperser les populations kurdes. D'ailleurs, en 1962, le gouvernement syrien crée ce qu'on a appelé "la ceinture arabe". A l'Est du pays, la riche région agricole et pétrolière kurde de Djézireh, avec ses 332 villages à l'époque, devait être évacuée pour permettre la création de cette "ceinture". A la place de ces villages, des fermes d'État, devaient être bâties et réservées à d'autres habitants amenés d'autres régions de Syrie pour remplacer les Kurdes. Cette politique a provoqué l'extermination, lors de la déportation, de plusieurs dizaines de milliers de Kurdes, en majorité de confession yézidi. Les Kurdes furent ainsi dépossédés des terres qu'ils cultivaient depuis des générations. L'oppression nationale a donc commencé à ce moment-là. On a même assisté, comme en Turquie, à l'arabisation progressive de la toponymie kurde de la région. D'ailleurs, plus de 300 000 kurdes de Syrie sont actuellement privés de la nationalité syrienne et sont considérés comme étrangers se trouvant illégalement en leur propre pays.

Les principales richesses agricoles et pétrolières se trouvent dans la région de la Djarzira, longue de 280 km et profonde d'une quinzaine de kilomètres. Le nombre de désœuvrés et de chômeurs parmi les jeunes kurdes de Syrie est très élevé et beaucoup prennent le chemin de l'exode vers d'autres pays (Europe, Turquie, Liban).

13- L'identité des Kurdes :

Avec les Arabes, les Perses et les Arméniens, les Kurdes sont un des peuples les plus anciens de la région. Ils ont, comme ressources culturelles et facteurs d'identité, leur langue et leur religion.

a- La langue :

Les Kurdes ont leur propre langue « le kurde ». C'est une langue indo-européenne. Elle appartient, avec le persan, l'afghan et le baloutche, au groupe iranien. Proche du persan, elle n'a aucune proximité avec le turc ou l'arabe qui sont respectivement des langues ouralo-altaïque et sémitique. Actuellement le kurde se distingue très nettement du persan moderne par la phonologie, la morphologie et la syntaxe.

La langue kurde est une langue qui a réussi à survivre en dépit des interdits et de la répression auxquels elle a été soumise. Des œuvres littéraires rédigées en langue kurde et qui remontent au VII^{ème} siècle existent. Des poètes, des écrivains et des chercheurs ont écrit en kurde. De nombreux dictionnaires et livres de grammaires ont été rédigés en cette langue.

Avec le temps, les dialectes ont développé une langue littéraire intéressante. Le dialecte le plus répandu est le Kurmancî, parlé par environ 60% des Kurdes de Turquie, de Syrie, d'Iran et du Nord d'Irak. Le Sorani est parlé à 30% dans les régions centrales du

Kurdistan en Iran et en Irak. On note aussi que 10% des kurdes de Turquie vivant principalement dans les régions de Dersim et de Diyarbakir parlent un troisième dialecte appelé le Zaza ou le Dumilî.

Privés d'un Etat national et frappés d'interdiction culturelle et linguistique dans les pays où ils se trouvent, les Kurdes n'ont jamais eu la possibilité d'unifier leur langue. Une autre difficulté à laquelle les Kurdes sont confrontés pour communiquer est l'utilisation de trois alphabets différents pour écrire en Kurde : latin, arabes et cyrillique. Pour les mêmes raisons évoquées plus haut, ils ont dû opter pour l'alphabet utilisé dans les pays où ils se trouvent. Ainsi les Kurdes de Turquie, mais aussi ceux de Syrie, en raison des liens culturels très denses entre les deux parties, ont adopté depuis le début des années trente un alphabet latin purement phonétique qui, semble-t-il, convient mieux au Kurde, suivant en cela les Turcs qui avaient changé, quelques années auparavant, leur alphabet arabe pour le remplacer par un alphabet en caractères latins.

C'est en Syrie, sous mandat français, que des intellectuels kurdes fuyant la Turquie kémaliste, se regroupent autour des frères Celadet et Kamuran Bedir Khan¹ et mettent au point un alphabet latin adopté de l'alphabet nouvellement adopté en Turquie. Cet alphabet pris le nom de Hawar (l'appel), nom de la revue dans laquelle il fut popularisé. Actuellement, l'enseignement en langue kurde est toujours interdit en Syrie.

Bien que la graphie arabe ne convienne guère à une langue indo-européenne, les Kurdes d'Iran et d'Irak ont maintenu leur alphabet arabe adapté au Kurde. L'alphabet arabe avait été choisi par les Persans, dès le VIIIe siècle, certainement pour des raisons d'appartenance à la civilisation islamique.

Actuellement, il est toléré de parler kurde en Iran, toutefois l'enseignement en cette langue n'est pas admis. Les Iraniens disent que les langues kurdes et persanes sont proches et qu'elles appartiennent à la même famille . Ils considèrent les kurdes comme une minorité parmi les autres, à côté des Azéris, des Baloutches et des Persans. La radio de Téhéran diffuse quelques heures par semaine des programmes en kurde et les publications sont autorisées périodiquement. Durant ces dernières années, certaines œuvres littéraires kurdes ont été publiées, comme Divàn (Recueil de poésies), Serwe (Vent du Matin), Nûsery çiya (Ecrivain des Montagnes).

En Turquie, l'alphabet latin, dit Hawar, est utilisé pour écrire le kurde. Mais depuis la création de l'État turc moderne en 1923, un arsenal répressif a interdit l'utilisation de la

¹ princes kurdes de Turquie réfugiés à Beyrouth.

langue kurde, ce qui a conduit à développer la transmission orale de la culture et de la langue. Ainsi, dans le système éducatif turc, on inculque chez les jeunes Kurdes des principes selon lesquels ils doivent parler la langue turque pour être civilisé.

Toutefois, depuis le 25 janvier 1991, avec l'internationalisation du problème kurde, suite à la première Guerre du Golfe et la montée du mouvement du PKK en Turquie, le gouvernement a aboli la loi qui interdisait l'usage de la langue kurde. En outre, l'année 1992 a vu la publication d'un hebdomadaire en langue kurde, Welat (le Pays). Bien que la répression continue, comme en témoigne le fait que certains journalistes de Welat aient été arrêtés pour « propagande séparatiste » (et que cinq d'entre eux aient été assassinés entre 1992 et 1994), une porte s'est cependant ouverte sur l'utilisation de la langue kurde dans ce pays depuis le mois d'août 2002.

En Irak, selon l'alternance des périodes de guerre et de paix, la langue kurde a été successivement tolérée, reconnue officiellement ou interdite. C'est seulement depuis 1970 que le dialecte kurde sorani a été autorisé, enseigné et publié, alors que le dialecte kurmanci était toujours interdit.

Toutefois, depuis la déclaration d'une zone de sécurité pour les kurdes, par la communauté internationale au Nord de l'Irak, la situation a complètement changé. L'utilisation de la langue kurde trouve sa place dans l'enseignement et la presse. Des stations radios et des chaînes de télévision sont mises en place pour favoriser la diffusion de cette langue. Depuis 1991, plusieurs colloques ou séminaires ont également été organisés par des linguistes, dans plusieurs villes d'Europe, pour établir un alphabet unique. De plus, de nombreux essais et romans en langue kurde ont été publiés.

b- La religion :

Avant l'islam, les kurdes étaient majoritairement des adeptes du zoroastrien, une religion qui adorait le feu comme le symbole de la pureté. Au VII^{ème} siècle, les Kurdes ont d'abord opposé une résistance à l'invasion musulmane, mais ils adoptèrent l'islam assez rapidement.

Actuellement et dans leur quasi-totalité, ils sont musulmans. Il existe aussi un certain nombre de Kurdes chrétiens et juifs exilés au Kurdistan depuis l'époque de l'empire néo-assyrien². Plus de 80% des Kurdes musulmans sont sunnites de l'école shaféite. Ils se distinguent ainsi de leurs voisins arabes et turcs qui sont, en général, de rite hanafite. Les

² WWW. Irak Kurdistan et kurdes.htm, Kurdistan - Profil régional , p.4

20% restant sont soit chiïtes orthodoxes (en Iran) ; Ahl-i-Haq (en Irak et en Iran) ; alévis (en Syrie et en Turquie); et yézidis un peu partout dans les régions Kurdes.

Du fait de l'attachement des Kurdes à leurs racines, à leurs traditions et à leurs croyances transmises de génération à génération, ils ont toujours cherché des dérivés. Ils ont souvent fondé ou fait partie de différentes sectes ou confréries mystiques (les alévis, les yézidis, les Ahl-i-Haq (également appelés Ali Ilahis), les Naqshbandis, les Qâdiris...).

Il est à noter que cette affiliation confessionnelle s'avère parfois plus déterminante que les critères linguistiques. Elle participe à la définition de l'ethnie comme elle sert de ligne de démarcation tant politique que communautaire. Ainsi, elle dicte souvent des fidélités politiques et sert d'élément unificateur, dire même un ciment important d'unité nationale, comme le cas des kurdes chiïtes d'Iran qui ont fait preuve d'une grande loyauté envers le régime des Mollahs. Toutefois, en dépit de sa diversité et de la dominance sur le plan démographique, il n'est pas exclu qu'elle soit facteur de déclenchement de conflits internes « intra-confessionnelles » dans les pays abritant la population kurde, comme lors de la période dite de la terreur en Turquie entre 1975 et 1980 ou de la contestation du pouvoir par les kurdes sunnites au lendemain de la Révolte islamique iranienne.

c- La culture :

En plus de leur religion et de leur langue, les Kurdes ont également leur culture. Un facteur d'identité dont les symboles qui le déterminent sont détruits à travers le temps par la politique de répression suivie par les différents États de la région qui les gouvernaient . Cette culture s'est exprimée de façon diverse à différentes époques. Les noms kurdes des villes et des villages ont été retranscrits en langue turque, persane ou arabe. L'usage des noms et prénoms kurdes a été interdit de nombreuses fois dans l'histoire, de même que les chansons et le folklore kurde. Les échanges culturels entre les kurdes d'Iran, d'Irak et de la Turquie n'existaient presque pas. Ceci est dû non seulement aux dites politiques de répression , mais aussi à la diversité, précédemment mentionnée, des alphabets employés dans ces différents pays.

Cependant, il existe chez les Kurdes de nombreux éléments qui leur permettent de s'affirmer comme un peuple relevant d'une culture commune. Ceci s'affirme d'abord dans l'existence d'un même mode de vie, fortement imprégné, dans la presque totalité de la population kurde, par des structures tribales. Ensuite, les différentes tribus se disputent souvent les mêmes ancêtres et une même généalogie mythique, servant de culture commune. D'ailleurs, le peuple Kurde continue à commémorer chaque année, le 21 mars,

le nouvel an Kurde « Newroz »³, c'est-à-dire le nouveau jour, malgré sa totale interdiction des quatre régimes qui dominent leur pays.

Pour réduire les revendications culturelles kurdes, les régimes en place accordaient, ces dernières années, des autorisations très limitatives de publier en langue kurde, de créer des centres culturels et d'organiser ponctuellement des conférences et des séminaires.

En Irak, les émissions et les publications en langue kurde sont autorisées. De son côté, le gouvernement turc a toujours refusé la création d'une chaîne de télévision kurde, mais a autorisé des publications limitées en langue kurde. Le gouvernement de l'Iran a autorisé une littérature et des émissions audiovisuelles en kurde sans toutefois assurer l'enseignement kurde.

Quant au régime syrien, il continu à ignorer les kurdes comme composante de la société syrienne et s'abstient à leur accorder leurs droits culturels. Deux décrets des années quatre-vingt interdisent l'usage de la langue kurde sur les lieux de travail et durant les mariages et les festivités.

II - LE MOUVEMENT NATIONALISTE KURDE ET SON EVOLUTION.

21-Les origines de la question Kurde.

Depuis son alliance avec l'empire ottoman et leur victoire sur les perses, la notion d'État demeure étrangère à la population kurde. En terre d'Islam, la conscience religieuse prime généralement sur la conscience nationale. Tant qu'ils n'ont pas été menacés dans leurs privilèges, les princes kurdes se sont contentés d'administrer leur territoire. Ils se sont soulevés et ont tenté de créer un Kurdistan unifié lorsque, au début du XIXe siècle, l'Empire ottoman s'est ingérée dans leurs affaires et a cherché à mettre fin à leur autonomie.

A la fin du XIXe siècle, sous la houlette des intellectuelles kurdes de Constantinople, s'est dessinée une phase moderne du mouvement national : la publication de livres et de revues a amorcé l'identité culturelle et politique, tandis que se sont multipliées les associations et les sociétés de bienfaisance patriotiques tendant d'introduire la notion d'organisation, d'implanter un mouvement structuré dans la société Kurde.

³ C'est le jour au cours duquel le terrible tyran Zohak fut tué, il y a 2700 ans, par le forgeron kurde Kawa à la suite d'un grand soulèvement de tout le peuple kurde contre le règne de l'opresseur. Zohak était gravement malade. Son médecin ne pouvait le soigner qu'avec le cerveau de deux jeunes garçons sacrifiés chaque jour. Au bout de plusieurs années, fut le tour du 7eme fils de Kawa. Kawa prit son marteau et se rendit lui-même chez le tyran et le tua. Ce soulèvement fut généralisé par l'attaque des gardes du tyran dans chaque ville. En signe de victoire, un grand feu sur le sommet le plus proche de chaque ville fut allumé. Depuis lors, le Newroz existe, c'est-à-dire le nouveau Jour. Et, jusqu'à aujourd'hui, le feu, cette nuit-là, symbolise la victoire de la liberté.

Cette société a abordé la Première Guerre mondiale divisée, sans projet collectif pour son avenir. Tandis que les accords franco-britanniques de Sykes-Picot prévoyaient le démembrement de leur pays, les kurdes étaient en conflit sur le devenir de la nation kurde. Les uns, se réclamant de l'idéologie "pan-islamiste" du Sultan, voyaient l'avenir du peuple kurde dans un statut d'autonomie culturelle et administrative dans le cadre de l'Empire Ottoman. D'autres, se réclamant des principes de nationalités et des idéaux de la révolution française, combattaient pour l'indépendance totale du Kurdistan.

Le clivage s'est accentué au lendemain de la défaite ottomane face aux puissances alliées, en 1918. Les indépendantistes présidés par Chérif Pacha formaient une délégation dépêchée à la conférence de Versailles pour présenter "les revendications de la nation kurde". Leur action contribuait à la prise en compte, par la communauté internationale, du fait national kurde. En effet, le traité international de Sèvres, conclut le 10 août 1920 entre les alliés et l'Empire Ottoman, préconisait, dans sa section III (article 62-64)⁴, la création sur une partie du territoire du Kurdistan d'un Etat kurde. Ce traité resta cependant lettre morte. Le rapport de force sur le terrain empêcha son application.

L'aile traditionnelle, dominée notamment par les chefs religieux, bien implantée dans la société kurde, chercha à éviter le péril et à créer dans les territoires musulmans libérés de l'occupation étrangère "un État des Turcs et des Kurdes". Une alliance d'autonomie fut conclue avec le leader nationaliste turc Mustapha Kemal Atatürk, venu au Kurdistan chercher de l'aide auprès des chefs kurdes pour libérer l'Anatolie occupée. Ainsi, les premières forces de la guerre d'indépendance de la Turquie proviennent des provinces kurdes.

Après la victoire, à la conférence de paix réunie à Lausanne, les délégués turcs ayant obtenu l'appui des chefs traditionnels affirmeront parler au nom des nations sœurs kurdes et turques. Le 24 juillet 1923, un nouveau traité fut signé entre le gouvernement kémaliste d'Ankara et les puissances alliées. Il rendu caduc le traité de Sèvres et, sans apporter aucune garantie quant au respect des droits des Kurdes au nouvel État turc. Auparavant, par l'accord franco-turc du 20 octobre 1921, la France avait annexé à la Syrie, placée sous son mandat, les provinces kurdes de Djezireh et de Kurde Dagh. Le Kurdistan iranien, dont une bonne partie est contrôlée par le chef kurde Simko, vit à la même période un état quasi-dissidence par rapport au pouvoir central de Téhéran. Le sort de la province kurde de Mossoul (englobant l'ensemble du territoire kurde en Irak), très riche en pétrole, restait

⁴ Voir annexe 2

encore en suspens. Les Turcs et les Britanniques la revendiquaient tandis que sa population, au cours d'une consultation organisée par la Société des Nations (SDN), s'était prononcée en faveur d'un État kurde indépendant. Arguant que l'État irakien ne saurait survivre sans les richesses agricoles et pétrolières de cette province, la Grande-Bretagne a fini par obtenir, le 16 décembre 1925, du Conseil de la SDN, l'annexion de ces territoires kurdes à l'Irak placé sous son mandat.

Ainsi, à la fin de 1925, le pays des Kurdes, connu depuis le XIIe siècle, sous le nom de Kurdistan se trouve partagé entre quatre États : La Turquie (50%), l'Iran (25%), l'Irak (20%) et la Syrie (5%).

22- La montée du nationalisme kurde:

Comme il a été précédemment mentionné, le 24 juillet 1923, date de signature du traité de Lausanne, les frontières de la Turquie, de l'Iran, de l'Irak et de la Syrie ont été fixées. Cela signifiait le morcellement du territoire kurde sur ces quatre pays et la négligence de l'existence kurde, rendant de ce fait le traité de Sèvres caduc. Depuis cette date les mouvements kurdes n'ont pas cessé de revendiquer leur identité et leurs droits culturels à l'intérieur des frontières imposées (Turquie, Irak, Iran, Syrie). Le célèbre sociologue turc, Ismail Besikçi, faisait le constat suivant: « Le partage du Kurdistan lors de la Première guerre mondiale et les événements qui ont suivi, ainsi que le refus d'accorder aux Kurdes le droit de fonder leur propre État constituent le point crucial de la question kurde »⁵. Voyons comment s'est apparue l'émergence du nationalisme kurde dans les quatre pays partageant le Kurdistan.

a-En Turquie.

Des nombreuses civilisations qui se sont croisées sur son sol et dont il est issu, la Turquie garde la conviction d'un destin hors pair et une ambition qui transcende son strict territoire. Ce sentiment de fierté naturelle a été exacerbé par le personnage que fut Mustapha Kemal Atatürk. En effet, à l'issue de la Première Guerre Mondiale, lorsque la mort de l'ancien Empire Ottoman est entérinée par le traité de Sèvres du 10 août 1920, Kemal mena la lutte d'indépendance contre les Grecs et leurs alliés britanniques. Il redonne espoir à son pays en remportant une victoire entérinée par le traité de Lausanne en 1923. Cette même année, Kemal proclama l'avènement de la République turque avec Ankara comme capitale. Il affirma haut et fort la souveraineté de la Turquie, considérant le fait kurde comme un obstacle à l'homogénéisation de la patrie et un élément «oriental»,

⁵ <http://www.infokurd.com/lesorigines.htm>

donc réactionnaire, contrariant l'accès à la civilisation. La doctrine kémaliste en la matière fut plus claire : UN pays, UN peuple, UNE langue. Or, le traité de Sèvres prévoyait la possibilité pour les populations kurdes d'exprimer leur désir de former un État indépendant, auquel cas la Turquie ne s'y serait pas opposée.

De plus, et lors de la guerre d'indépendance, Mustapha Kemal avait sollicité le soutien des leaders kurdes auxquels il avait fait miroiter la constitution d'un État islamique fondé sur la fraternité turco-kurde. Mais une fois la victoire acquise et la République proclamée, ces engagements sont oubliés, une administration militaire est établie dans les régions kurdes, les populations sont déportées, leur langue et leur culture prohibées. La clause du traité de Sèvres qui prévoyait l'autonomie des Kurdes de Turquie est abolie par le traité de Lausanne en 1923. Cette trahison des Turcs à la cause des Kurdes est considérée comme étant à l'origine des dissensions entre Kurdes et Turcs.

En 1925, sous la conduite du Cheikh Said, les Kurdes se révoltèrent contre cette politique. Cependant, leur soulèvement fut réprimé dans le sang. Des dizaines de milliers de Kurdes furent tués, d'autres expulsés. Dans les années qui suivirent, il y a eu d'autres révoltes kurdes. La plus significative eu lieu en 1930 à Ararat .

Dès 1934, les déportations des Kurdes se sont officialisées par des lois. Ces déportations avaient pour buts, d'une part, d'assimiler les Kurdes à la population turque, et d'autre part de les évacuer des zones frontalières considérées par les Turcs comme vitales et de se fait réduire à néant les revendications stratégiques kurdes.

Le mot Kurdistan fut déclaré tabou et les Kurdes furent appelés, avec condescendance, les «Turcs des montagnes». Les Kurdes essayèrent bien de se révolter mais chaque tentative était sévèrement réprimée par l'armée turque.

Les échecs de ces mouvements kurdes avaient à la fois des causes internes (car le mouvement nationaliste kurde se développait lentement) et externes (car l'idéologie kémaliste d'une homogénéité turque procurait un cadre intellectuel et mobilisait la puissance administrative et militaire).

A l'issue de la Deuxième Guerre Mondiale, et dès 1947, la doctrine Truman plaça la Turquie et la Grèce au cœur de sa stratégie du containment (limitation de l'aire d'influence soviétique). Ce rôle vaut à la Turquie le soutien des États-Unis, tant économique que militaire. Après son entrée dans l'OTAN en 1951, un sentiment anti-américain se créa, qui présida à la naissance d'organisations d'extrême gauche.

Une phase relativement calme d'environ 20 ans, suivit la révolte de 1938 à Dersim. Cependant, il n'est pas étonnant que les Kurdes, privés de leurs droits nationaux et soumis

à des mesures de répressions massives, acculés à la pauvreté et à l'incertitude, et sans possibilité d'utiliser les moyens légaux et pacifiques de la lutte politique, aient de nouveau repris les armes pour lutter contre cette cruelle répression

Dès 1975, un gouvernement de coalition droite /extrême-droite (Front National) parvient au pouvoir et prétend restaurer l'autorité de l'État. Sa position sur la question kurde est sans équivoque, ce qui favorise l'émergence d'organisations combattantes. L'urbanisation et les importants mouvements de population imposés par le pouvoir d'Ankara accroissent la sensibilité des populations kurdes au discours marxiste, et président à la naissance du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) en 1978, dont les fondateurs étaient en fait quelques étudiants kurdes qui, en 1974, avaient été repoussés de l'organisation d'étudiants Dev Genç (jeunesse révolutionnaire) pour leur attitude radicale sur le problème national. Ce nouveau mouvement dirigé par Abdallah Öcalan pris le nom d'Armée de Libération Nationale (UKO). Ce n'est qu'en 1979, que ce parti fut rebaptisé PKK (Parti des travailleurs Kurdes).

Mêlant lutte des classes et nationalisme kurde, Abdallah Öcalan prône la lutte armée et le recours à l'action terroriste contre l'appareil d'État. Afin de réunir les moyens nécessaires à sa lutte, le PKK s'autofinance avec l'argent d'agressions et du commerce de la drogue.

Le gouvernement turc ne semblant pas pouvoir supprimer les activités délictueuses du PKK, ni freiner sa croissance, l'armée prend le pouvoir en 1980 et place le général Evren à la tête de l'État, ce qui déclenche une vague de procès anti-kurdes sans précédent. A la veille, les dirigeants du PKK s'enfuirent au Liban par la vallée de la Bekaa, contrôlée par la Syrie. Durant les premières années de son existence, le PKK s'enlisa un peu mais le coup d'état en 1980, lui donna l'occasion d'entrer en action. Le 15 août 1984, le PKK lança la guerre armée pour l'indépendance à Eruh et à Semdinli, mais ce combat était mal organisé et on se demandait si le PKK n'allait pas abandonner.

A partir de 1987, les hostilités reprirent contre des cibles civiles qui ne voulaient pas coopérer au projet d'indépendance. Dans une moindre mesure, ils s'en prirent aussi à des cibles militaires et économiques.

Le PKK a une structure très bien organisée avec une aile politique, créée en 1985, le Front de Libération National Kurde (ERNK) mais seulement effective depuis 1989 et qui s'occupe principalement de la récolte des fonds, de l'appui logistique, de la propagande et des manifestations.

En 1987, l'aile militaire du parti prit naissance ; l'Armée de Libération du Peuple (ARGK). Elle s'occupa de l'instruction des recrues et de guérilla.

A côté de ces deux ailes, le PKK dispose encore de commissions du peuple, mieux connues sous le nom de « Komagel » dont les membres sont recrutés dans le milieu ouvrier, la jeunesse et les petites entreprises. Ils s'occupent d'activités illégales de nature économique, militaire ou sociale et fournissent des informations au Tev-Sal, le service de renseignements du PKK.

Ainsi, le PKK se rebella et mena des actions de plus en plus dures contre le pouvoir en place, mais ses méthodes d'action, basées essentiellement sur les pressions exercées sur la population, et la rivalité qui l'opposa aux autres organisations kurdes, nuisirent à sa popularité. Alors, le PKK changea sa stratégie pour la réorienter vers des actions militaires plus sélectives avec comme cibles des représentations du pouvoir d'Ankara, et travailla son implantation auprès de la population et agrémenta son discours d'un vernis islamiste, concession au soutien croissant que lui prodigua la République islamique d'Iran, peu favorable aux ambitions régionales de son voisin turc. Il est à noter que la Syrie dispensa également un soutien non négligeable au PKK pour des motifs identiques, alors que, dans un même temps, la Turquie se posa en protecteur des kurdes d'Irak et invita ses leaders à n'apporter aucun soutien au PKK. Se faisant, la Turquie ne peut plus nier l'identité kurde, répondant en cela également aux pressions des États-Unis en matière de défense des droits de l'homme et essayant de faire figure de postulant respectable au statut de membre de l'Union européenne, dès juillet 1990, l'identité kurde est reconnue officiellement par le gouvernement turc. Sous l'impulsion du président Turgut Özal (1989-1993), le gouvernement promet aux populations kurdes une certaine économie de gestion et la liberté de parler leur langue. La création d'un parti politique kurde de tendance social-démocrate, le Parti Travailleuse du Peuple (Hevgirtin), est autorisée en 1992. Ces concessions du gouvernement visent la résolution du problème kurde dans sa globalité : en échange d'un développement économique de leur région (désenclavement, équipement hydraulique), et d'une reconnaissance culturelle. Les Kurdes sont incités à abandonner leurs revendications extrémistes de création d'un État indépendant, et jouer l'intégration. En parallèle à cet assouplissement du gouvernement, ce dernier continue de combattre avec la plus grande fermeté tous les éléments kurdes qui choisiraient de perpétuer la violence.

Dès 1991, des opérations coup de poing contre des positions du PKK sont donc menées par l'armée, parfois jusqu'en territoire irakien, alors que les revendications du

leader Abdallah Öcalan se sont faites plus mesurer. Celles-ci ne portent en effet plus sur la constitution d'un État kurde indépendant, mais sur la création d'une fédération turco-kurde. Ce changement de stratégie découle d'un double constat : Öcalan se rend compte que la Turquie n'abandonnera jamais une partie de son territoire et que la situation géographique d'un futur Kurdistan libre dans une région montagneuse le rendrait, de toute façon, dépendant économiquement de la Turquie.

A partir de 1992, le PKK commença à perdre du terrain. D'un côté, l'armée turque affine sa tactique, de l'autre, le PKK est incapable de traduire ses succès militaires sur le plan social, politique et populaire. Ses attaques violentes (attaques contre les villages des milices pro-gouvernementales, tueries de femmes et d'enfants, attentats à la bombe dans les grandes villes), affaiblirent son soutien populaire. En revanche, ses initiatives diplomatiques, ses nombreux appels au cessez-le-feu et au débat créèrent de vrais casse-tête pour les dirigeants militaires et politiques d'Ankara, qui refusent toujours et catégoriquement ces offres. Une partie importante de l'armée s'opposant à toute solution politique qui supprimerait son emprise sur la société turque (les ultra-nationalistes voyaient leurs positions se renforcer avec le nombre croissant de cercueils de soldats ou de policiers en provenance des régions kurdes).

La mort du président Özal en 1993 porta au pouvoir le président Demirel qui, poussé par l'armée, renoua avec la manière forte. Dès lors, en dépit des ouvertures proposées par le PKK et des multiples cessez-le-feu unilatéraux, le gouvernement turc s'engagea dans une lutte à outrance contre la guérilla. Les villages et hameaux suspectés de collaborer furent évacués puis détruits, poussant des centaines de milliers de personnes sur les routes. Parallèlement, le gouvernement turc tenta de diviser la population kurde en créant des milices kurdes engagées contre le PKK. Ces milices furent armées et rétribuées par l'Administration, et comptèrent jusqu'à 50.000 membres. Poussés dans leurs derniers retranchements, les combattants du PKK commencèrent à intensifier des opérations à l'étranger et à commettre des vagues d'attentats contre les touristes.

En parallèle à ces événements, des Kurdes issus de Turquie créèrent à La Haye en avril 1995 le "Parlement en Exil kurde" avec comme mission la sensibilisation de la Communauté Européenne à la cause kurde, mais également la légalisation des partis kurdes y compris le PKK.

Après avoir été expulsé de Syrie, M. Öcalan fut arrêté en novembre 1998 en Italie qu'il quitta à la mi-janvier pour rejoindre la Grèce, de laquelle il fut conduit le 2 février au Kenya ; il fut finalement livré à Ankara le 15 février 1999 par le Kenya où il fut

condamné à la peine capitale qui a été commuée en réclusion à perpétuité le 3 octobre 2002 par le parlement turc . Actuellement, il est incarcéré au pénitencier d'Imrali.

Cette arrestation a dans un premier temps laissé désespérer un mouvement déjà affaibli par la répression militaire turque. Une nouvelle direction du PKK s'est mise en place. Elle continue son mouvement pour atteindre les objectifs du PKK en adoptant plusieurs tactiques y compris le combat dans les villes de l'Est de la Turquie, avec la ferme intention d'essayer d'étrangler l'économie turque, et en particulier le tourisme. Les combats de rue et les vagues d'attentats « à la manière de l'IRA » sont des facteurs de durcissement de sa politique.

La guerre entre les Kurdes et les Turcs a mobilisé entre 200.000 et 300.000 hommes. Elle a causé la mort de plus de 30.000 personnes depuis 1984 dans le Sud-Est du pays, déplacé plusieurs millions d'autres et détruit plus de 3.000 villages accusés de sympathiser avec les rebelles kurdes.

La situation kurde peut encore s'aggraver suite au déclenchement de la guerre américano-anglaise contre le régime de Saddam Hussein surtout que la Turquie a engagé dans la région Nord de l'Irak une force de 62 000 militaires.

b-En Irak.

Dans les autres parties du Kurdistan, les choses se sont déroulées de façon similaire. Les Kurdes d'Irak, soit le Kurdistan du Sud, résistent également depuis la Première Guerre Mondiale. Tout d'abord sous la conduite de cheikh Mahmoud Barzani (1919-1923), puis de cheikh Ahmed Barzani et de son frère Mustapha Barzani (à partir de 1933), des soulèvements eurent lieu; mais ils furent également matés.

En décembre 1922, une déclaration irako-britannique, faite à l'occasion d'une séance du Conseil de la Ligue des Nations, reconnaissait aux Kurdes irakiens le droit de créer leur propre gouvernement autonome. Le but recherché était d'obtenir une reconnaissance internationale du rattachement des champs pétrolifères de Mossoul à l'Irak et de sécuriser le droit d'explorer les ressources pétrolières de la région du Kurdistan irakien. La province de Suleimaniyah ne voyait pas d'un bon œil ce passage sous contrôle irakien et s'insurgea pour un Kurdistan indépendant.

Dans les années trente, lorsque l'Irak devint indépendant et que les Kurdes étaient de nouveau ignorés, une révolte se déclencha dans la province de Suleimaniyah. Les revendications des Kurdes n'étaient pas tant l'indépendance administrative que le droit d'utiliser leur langue, une répartition honnête des ressources naturelles, ainsi que le développement de leur agriculture et leur industrie. Mustapha Barzani, en se révoltant

contre le gouvernement en 1943, prit la tête du nationalisme kurde. En 1946, il fonda la branche irakienne du PDKI, le KDP (parti démocratique kurde, qui, en 1953, fut rebaptisé parti démocratique du Kurdistan) d'inspiration marxiste-léniniste mais aussi traditionnel et féodal et revendiquant le droit à l'autodétermination.

A la création de la république irakienne en 1958, les droits des Kurdes ont été reconnus constitutionnellement, mais le régime irakien de Kassem et surtout ensuite celui du parti de Baath n'en tint pas compte.

En 1963, le nouveau parti au pouvoir déclencha une vague de terrorisme contre les partisans de Kassem, contre les communistes et surtout contre les Kurdes. Dans tout l'Irak, une vaste campagne d'arabisation était menée. Parce que le régime de Baath craignait une possible déstabilisation menée par les Kurdes, Saddam Hussein, alors Premier ministre, signa un accord de paix avec Barzani, en 1970. Cet accord prévoyait la récupération des droits nationaux kurdes. Cet accord n'entra jamais en vigueur.

A partir de 1971, la répression reprit de plus belle, et des milliers de Kurdes furent bannis de leur maison et village. En 1975, lors d'un sommet de l'OPEP à Alger, le président algérien, Boumediene, parvient à réconcilier l'Iran et l'Irak, mais au détriment des Kurdes. Saddam Hussein publia la « loi sur l'autonomie kurde » qui retirait notamment la province pétrolière de Kirkuk des territoires kurdes. Les Kurdes rejetèrent cette loi, et l'escalade de la répression déboucha, sur une guerre entre Kurdes et Irakiens, durant laquelle presque 20 000 Kurdes furent déportés et plus de 1.000 villages furent détruits.

A partir de 1976, deux partis rivaux d'obédience marxiste-léniniste s'opposent : d'une part, l'Union Patriotique du Kurdistan, dirigé par Jalal Talabani et, d'autre part, les survivants de l'ancienne direction du PDK, parmi lesquels le fils de Mustapha Barzani, Masud, l'UPK n'hésitant pas à accuser le PDK d'intelligence avec le Shah et l'impérialisme.

En 1980, il y eut un rapprochement, quand Masud Barzani, devenu chef du parti du PDK et Jalal Talabani se rendirent compte qu'ils ne pouvaient pas se permettre de conflits inter-kurdes et en même temps, se défendre contre le régime.

En 1987, ils constituent avec d'autres petits groupes kurdes, le Front National du Kurdistan. Grâce à celui-ci, les troupes iraniennes réussirent à s'enfoncer profondément dans la région kurde irakienne, menaçant ainsi gravement le régime irakien. En représailles, les troupes irakiennes utilisèrent massivement des gaz à Halabja. On estime

que ces gaz ont coûté la vie à environ 100 000 hommes⁶. A l'issue de cette guerre, des flots de dizaines de milliers de réfugiés ont déferlé vers la Turquie et l'Iran.

En avril 1991 et au lendemain de la guerre du Golfe, la communauté internationale créa une zone de sécurité au Nord du 36^{ème} parallèle, évitant ainsi de nouveaux flots de réfugiés. La Turquie, de son côté, conserva une zone sécurisée dans la région du Kurdistan irakien, ce qui amena Talabani et Barzani à renforcer leurs relations avec Ankara pour assurer leur sécurité.

Le PDK et l'UPK décidèrent de mener des élections dans la région kurde dans l'espoir de clarifier et d'organiser le pouvoir. Les résultats du scrutin furent comparables pour les deux leaders, si bien qu'ils dirigèrent le front de concert. Mais diriger un territoire où règne le tribalisme, de manière démocratique, n'est pas chose aisée. Les Kurdes pouvaient être fidèles à un leader mais pas à une institution. Des antagonismes d'ordre linguistique, confessionnelle, idéologique et géographique virent le jour, d'autant plus que la méfiance entre Barzani et Talabani était grande.

En 1994, des combats reprirent entre les deux partis suite à une dispute sur les territoires de Qala Diza, Rawanduz et Shaqlawa. Sous l'impulsion des États-Unis, un cessez-le-feu fut conclu entre l'UPK et le PDK mettant provisoirement fin aux hostilités. Le but des États-Unis, par un rapprochement de ces deux factions, était d'empêcher l'Irak de reconquérir le contrôle du Nord du pays. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Turquie envoyèrent une Force de Contrôle de la Paix sur place pour vérifier et garantir ce cessez-le-feu.

Le 13 octobre 1997, l'UPK lança au départ de Ranya une offensive contre les positions du PDK mettant ainsi fin à l'accord de cessez-le-feu. Etant donné que, parallèlement, il y avait d'autres problèmes en Irak, comme les équipes d'inspection d'armement de l'UNSCOM, la communauté internationale fit pression sur les deux rivaux pour arriver à une solution pacifique. C'est ainsi que le 17 septembre 1998, un accord de rapprochement entre Barzani et Talabani fut signé, à l'issue de négociations menées par les États-Unis, la Russie et les États de la Ligue Arabe. Cet accord prévoyait la création d'une administration provisoire régionale, une meilleure répartition des revenus entre les deux partis, une coopération sur le plan de la sécurité et la préparation des élections régionales.

⁶ WWW.INFOKURD.COM ;Estimations Association Humanitaire MIDDLE EAST WATCH

Depuis, les Kurdes constituèrent en « Irak du Nord » un parlement et un gouvernement national. Le problème de l'Irak n'est pas encore résolu actuellement. L'engagement des américains de « libérer l'Irak » est fortement soutenu par les kurdes dans l'espoir de se trouver dans une situation beaucoup plus favorable après la guerre.

c- En Iran.

L'État iranien a mené contre les Kurdes une politique de répression semblable à celle du régime kémaliste en Turquie. Durant la Première Guerre Mondiale, le Kurdistan iranien fut le théâtre de combats entre les armées turque et russe, ce qui tempéra les sentiments nationalistes kurdes.

En 1920, suite au Traité de Sèvres, a eu lieu un grand soulèvement au Nord du Kurdistan, suivi d'une répression impitoyable. Il fut mis un terme à l'autonomie tribale des kurdes iraniens, qui furent obligés de s'installer dans des villages sous contrôle militaire et il ne fallut pas attendre longtemps pour voir jaillir des révoltes. En 1931, les forces kurdes infligent de lourdes pertes à l'armée iranienne. Malgré le Pacte de Saadabad, les luttes se poursuivent jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

Après celle-ci, en janvier 1946, suite à l'occupation de l'Iran par les Soviétiques dans le nord et par les Britanniques dans le sud, la République de Mahabad est proclamée, donnant une certaine liberté d'action aux Kurdes. Des accords irano-soviétiques pour l'exploitation du pétrole du Nord de l'Iran mettront fin à cette république qui aura duré 11 mois et qui restera un symbole important dans l'histoire kurde.

Au début des années cinquante, le PDKI (Parti Démocratique du Kurdistan Iranien) est fondé et entraîne des soulèvements durement réprimés en 1956. La même année, après le Pacte de Bagdad, le Shah écrase définitivement le mouvement kurde qui devient clandestin. Le PDKI poursuivra ses actions jusqu'à la fin du régime impérial.

L'avènement de la République Islamique en 1979 donna un certain espoir pour les deux mouvements kurdes représentatifs, le PDKI et le Komala fondé en 1969. L'idéologie de Khomeyni ne laissa pas de place à l'autodétermination des minorités nationales. Ceci culmina en 1979 par des attaques aériennes et terrestres sur les villages kurdes et des milliers de personnes furent mort .

En 1980, pendant la guerre Iran-Irak, les Kurdes intensifièrent leurs actions militaires de guérilla. Ces activités se ralentissent lors du cessez-le-feu et à la mort de Khomeyni. Le PDKI essaya un rapprochement avec le nouveau président Rafsandjani mais lors des pourparlers à Vienne en 1989 et à Berlin en 1992, des leaders kurdes sont assassinés, par croit-on, les services secrets iraniens.

Depuis, même si l'Iran a accueilli de nombreux réfugiés kurdes irakiens, à cause des différents conflits qu'a connus la région, la République Islamique continue une vaste offensive comme en 1993, ainsi qu'en 1996, contre le Kurdistan irakien, espérant ainsi détruire le siège du PDKI et du gouvernement autonome kurde irakien, créé en 1992.

d-En Syrie.

Lors du mandat français et durant les quinze premières années de l'indépendance du pays, les kurdes ne furent l'objet d'aucune mesure répressive en Syrie. Même s'ils ne jouissaient d'aucun statut officiel, ils étaient libres de pratiquer et d'exprimer leur culture, d'éditer des publications. C'est d'ailleurs dans le Kurdistan de Syrie que beaucoup d'intellectuels kurdes persécutés en Turquie viendront trouver refuge. Cependant ils ne disposeront d'aucun droit politique.

Même si les Kurdes de Syrie ne se sont jamais soulevés contre leur gouvernement, ils ont toujours été de tous les combats de leur peuple dans les autres parties du Kurdistan en leur fournissant cadres, combattants et logistique.

En 1927, c'est en Syrie que quelques intellectuels kurdes décidèrent de créer l'organisation indépendantiste Khoybûn du Kurdistan de Turquie. Dans les années 1930 et pendant les premières années de la Deuxième Guerre mondiale, lorsque le peuple kurde au Kurdistan de Turquie subissait une oppression qui avait atteint son paroxysme, les Kurdes de Syrie et parmi eux, des émigrés kurdes de Turquie, prenaient en quelque sorte la relève du mouvement culturel kurde.

Les bonnes relations entre Kurdes et Arabes durèrent jusqu'en 1946, lorsque les Français et les Anglais se retirèrent de la Syrie qui, par la même occasion, accéda à l'indépendance. A partir de ce moment, la Syrie mena une politique d'arabisation dans tout le pays.

En 1957, le Parti Démocratique des Kurdes de Syrie (PDKS) fut créé selon le modèle du PDK d'Iran. Le PDKS joua un rôle important dans le processus de conscientisation de la société kurde en Syrie. Le but de ce parti était la reconnaissance des Kurdes comme un groupe ethnique avec sa propre culture. Ce parti s'opposa aussi, en 1958, à l'union entre l'Égypte et la Syrie qui préfigurait une république arabe unie. Ce Parti fut interdit à partir de 1959, et ses responsables furent arrêtés et emprisonnés.

En 1962, le gouvernement syrien dévoila le « plan du cordon arabe », qui visait à expulser tous les Kurdes de la frontière turque. Tous les Kurdes seraient ainsi disséminés parmi les Arabes de sorte qu'il n'y ait plus de menace kurde. La présence de champs

pétrolifères à Qaratchok, en plein milieu de la région de Jazirah habitée par les Kurdes, n'y était sûrement pas étrangère.

Quand Hafez-el-Assad, chef du parti Baath, parvint au pouvoir en 1972, les Kurdes font partie intégrante de la société syrienne et sont intégrés au système politique syrien en tant que communauté. Leur situation s'était améliorée. Leurs aptitudes au combat en faisaient des alliés potentiels pour déstabiliser les pays voisins, mais également pour le soutenir dans la répression contre les islamistes. Des officiers kurdes occupaient des postes à hautes responsabilités dans l'armée syrienne. A partir de 1976, les Kurdes pouvaient à nouveau jouir petit à petit de leurs droits culturels. Etant donné qu'entre-temps les relations entre, d'une part la Syrie et la Turquie et d'autre part la Syrie et l'Irak étaient tendues, il n'y avait nulle objection de la part du gouvernement syrien de tolérer de nouvelles concentrations kurdes aux frontières Nord. Les révoltes kurdes en Turquie et en Irak pouvaient même compter sur un certain appui de la Syrie.

L'arrivée au pouvoir de Bechar El Assad ne change pas fondamentalement les revendications des Kurdes, qui restent le rétablissement des droits des Kurdes déplacés, la participation politique et l'attribution des droits culturels kurdes. L'existence de la communauté kurde est confirmée officieusement, mais n'est pas reconnue comme une composante de la société.

III - LA DIMENSION REGIONALE ET INTERNATIONALE DE LA QUESTION KURDE.

31- La question Kurde et les stratégies des acteurs régionaux:

Les quatre pays (Turquie, Irak, Iran et Syrie) intéressés par la question kurde sont parvenus selon les mécanismes adoptés, les instruments mis en œuvre et les modes de gestion de la question kurde suivis à intégrer les régions kurdes à leurs espaces économiques et politiques . Ils ont pu détruire les axes inter- kurdes et ont cherché par les processus d'intégration, d'assimilation et de coercition à prévenir leurs contestations, sinon éliminer leur revendication d'un état -nation kurde.

a- En Turquie.

La Turquie, mi-occidentale, mi-orientale, seul État asiatique de l'OTAN, est considérée une puissance régionale de premier plan et une pièce-maîtresse sur la scène internationale. Berceau de l'Empire Ottoman, elle est située au croisement des cultures turcophone, slave et latine. L'ampleur de son territoire lui vaut non seulement la diversité de ses paysages, mais également de ses habitants et la présence de certaines minorités

revendicatrices compliquent la construction d'une identité nationale qui s'inscrit dans une logique unique : Un pays, Un peuple, Une langue.

En plus, la Turquie est géographiquement bordée sur ses frontières Est et Nord par des républiques turcophones sur lesquelles elle entend bien porter son influence. Un Kurdistan indépendant ou autonome serait un frein à cette influence, ce qui est inacceptable pour la Turquie.

De part le refus de se voir séparer d'elle une population forte de 18 millions d'êtres kurdes environ, ce qui pourrait remettre en cause l'intégrité du peuple turc, et pour des intérêts économiques, il est impensable pour la Turquie de se couper des énormes quantités d'eau de la province du Kurdistan turc, clé du réseau hydraulique du Proche et du Moyen-Orient et source de richesses en matières premières.

La Turquie, dont le partenariat pour l'adhésion à l'Europe, a été admise par l'Union européenne en décembre 1999 sous conditions d'appliquer les critères de Copenhague, n'a pris de mesures positives relatives à la démocratisation et à la solution de la question kurde. La seule mesure est que la peine de mort prononcée par la justice turque à l'encontre du chef du PKK Abdulhah Ocalan a été commuée, le 3 octobre 2002, en réclusion à perpétuité après l'abolition de la peine de mort par le parlement turc.

En réponse à la demande turque d'établir un calendrier pour son adhésion à l'Union Européenne, les chefs d'États européens réunis à Copenhague le 12 et 13 décembre 2002 ont reporté pour décembre 2004 la négociation sur ce sujet. Ceci n'est qu'une mesure pour avoir le temps nécessaire pour évaluer, d'ici là, les évolutions politiques turques suite à l'arrivée du parti islamiste AKP (Parti de la justice et du développement) au pouvoir en novembre 2002.

Le déclenchement de la guerre américano-anglaise contre l'Irak a marqué le refus turc aux américains pour ouvrir un nouveau front à partir de la frontière turque. Ceci traduit et confirme la nette détermination des turcs à faire face à toutes idées et possibilités de création d'un état kurde au Nord de l'Irak.

b-En Irak.

Dès sa création et la prise de pouvoir du parti Baath, la stratégie poursuivie par l'Irak a toujours été la constitution d'un grand État arabe dont l'Irak serait le pilier. Afin de poursuivre ce but et dans son souci d'assurer le maintien de l'unité du pays et contrôler sa population kurde, le gouvernement irakien a toujours su souffler le chaud et le froid pour arriver à ses fins.

Sur le plan économique, le contrôle des ressources dans le Nord, comme le pétrole de Kirkouk par exemple, est toujours resté au main de Bagdad. D'autre part, de nombreuses mesures sociales, accordées aux irakiens, ont été refusées aux Kurdes. Cette politique a été à l'origine d'une émigration importante d'une frange de cette population vers d'autres parties du pays.

Au niveau politique, l'autonomie de la région accordée en 1970 et l'action du Parlement kurde élu en 1992 ont été très vite réduites à néant non seulement par les dissensions entre Kurdes mais aussi par le non-respect des engagements pris par Bagdad ou par son soutien à un des rivaux.

La répression a toujours été utilisée par le régime Baath, que ce soit contre les Kurdes ou contre d'autres tribus. Les arrestations, déportations ou assassinats sont fréquemment utilisés contre ceux qui se révoltent ou qui gênent les plans du pouvoir : de 1987 à 1989, accusant les Kurdes de collusion avec l'ennemi iranien, le pouvoir a organisé la destruction de centaines de villages frontaliers, la déportation massive ou le gazage des populations.

L'embargo et les sanctions, dont le but était de préparer le terrain à un changement de pouvoir, n'ont pas affaibli le régime auprès de l'opinion publique. L'opposition kurde est principalement constituée du « Parti Démocratique du Kurdistan » (PDK), dirigé par Massoud Barzani et du « Parti de l'Union Patriotique du Kurdistan » (UPK), dirigé par Jalel Talabani. Cette opposition souffre d'une grande dispersion, des antagonismes profonds entre ces deux dirigeants et des ingérences extérieures qui minent sa crédibilité interne. Cette situation, favorable au régime (et entretenue par lui), a rendu impossible toute possibilité de rébellion durable et à grande échelle, même avec le soutien de puissances étrangères.

Actuellement et suite à la détermination de W. BUSH, la deuxième guerre du golfe s'est déclenchée le 20 mars 2003 dans le but de renverser le régime de Saddam Hussein par la force. Cette situation n'exclue pas la possibilité de soumettre de nouveau les kurdes à la répression et l'exode, aussi bien par les irakiens que par les turques qui ont déjà engagés une force militaire au Nord de l'Irak dans le but de contrôler les kurdes.

c- En Syrie.

Bien que moins aigu qu'en Irak et qu'en Turquie, le problème kurde existe bel et bien en Syrie. La politique suivie par le pays ne reconnaît pas de droits en dehors du cadre du nationalisme arabe. D'ailleurs, à partir de 1962 le gouvernement syrien lance une politique d'arabisation destinée à expulser hors frontière turco-syrienne les kurdes qui y

vivent. De plus, et pour jouer un rôle important dans la région, et y garder une influence importante, elle mène deux politiques kurdes contradictoires à savoir :

◆ Sur le plan intérieur, elle tend à réduire l'importance accordée aux Kurdes en restreignant par exemple l'usage de la langue kurde sur les lieux de travail. Cette politique est néanmoins souple, car le gouvernement a le souci de ne pas brimer les minorités, le président étant lui-même issu de la minorité alaouite qui détient le pouvoir.

◆ Sur le plan extérieur, le régime en place tend à se ménager les faveurs du peuple kurde. Le gouvernement l'utilise en effet pour nuire aux intérêts de ses voisins afin de renforcer son pouvoir dans la région, et plus spécifiquement de la Turquie avec laquelle il a des différends, notamment territoriaux (le «sandjak d'Alexandrette» sur la frontière turco-syrienne), mais également sur les eaux de l'Euphrate. En appuyant le PKK turc contre l'armée turque, il tente de limiter le pouvoir de la Turquie dans la région. Il tente également d'exporter son problème kurde en dehors de ses frontières, en permettant aux Kurdes syriens de s'engager dans les mouvements kurdes en Turquie (PKK) ou en Irak (UPK), politique qui s'est encore plus nettement affirmée à la suite de la diminution du débit des eaux de l'Euphrate par les barrages turcs en amont.

d- En Iran.

Depuis 1971, date d'arrivée du président Ayatollah Khomeyni au pouvoir, la ligne de conduite stratégique de l'Iran est clairement définie dans le préambule de la constitution « C'est dans la mission de la révolution islamique d'Iran que d'étendre la souveraineté de la loi de Dieu partout dans le monde ».

Ambitionnant de devenir le modèle pour les populations musulmanes, le régime ne pouvait tolérer aucune contestation interne ou externe. Le Kurdistan iranien est placé sous surveillance des Padistrans⁷, qui y maintiennent l'ordre et organisent la répression contre tous les éléments « réfractaires » au régime.

L'arrivée du président Khatami au pouvoir en 1997 a marqué la fin d'orientation révolutionnaire du régime et la mise à l'écart des éléments les plus conservateurs. Les idées principales qu'il défend sont le respect de l'État de droit et la séparation du pouvoir.

Des négociations avec l'opposition kurde (PDKI) et les autorités de Téhéran, en vue d'accorder une certaine autonomie à la région kurde furent entamées. Mais le terrorisme d'état utilisé contre plusieurs leaders kurdes a bloqué ces négociations.

⁷ Milice armée aux ordres du régime iranien, appelée aussi « les gardiens de la révolution »

Ainsi, que ce soit à moyen ou à long terme, et malgré l'arrivée au pouvoir du Président Khatami, aucune autonomie réelle n'est envisageable pour le Kurdistan iranien. Toute avancée dans cette direction placerait Téhéran dans une situation très délicate vis-à-vis de ses autres minorités iraniennes qui seraient alors tentées de réclamer à leur tour une émancipation accrue. Un doute de la volonté réelle de Téhéran d'aboutir à un accord avec les kurdes iraniens se fait sentir.

32- Les acteurs internationaux .

L'invasion irakienne du Koweït et les multiples retombées de la réaction internationale ont remis la question kurde sur la sellette, surtout chez les acteurs internationaux.

Avant d'étudier le rôle exercé notamment par les Nations -Unies, l'Union européenne et les États -Unis après la Guerre du Golfe de 1991, il convient de passer brièvement en revue les instances internationales puis on abordera de manière plus détaillée chacun de ces acteurs principaux.

a- La question kurde et les instances internationales.

La question kurde n'est prise en compte par les acteurs internationaux que d'une façon incidente, c'est-à-dire sous l'angle de leurs rapports d'État à État avec les pays comptant des populations kurdes⁸. Cela revient à dire que cette question n'a jamais constitué un enjeu en soi.

C'est en 1920 que pour la première fois, les instances internationales se sont penchées sur la question, lors de la signature du traité de Sèvres. Cependant, la Société des Nations, sous l'influence de la France et de la Grande-Bretagne, a abrogé en 1923 la création d'un État kurde contrairement aux accords prévus par le traité de Sèvres.

La question kurde a refait surface une seconde fois à la fin de la Seconde Guerre Mondiale lorsque les Soviétiques soutinrent la proclamation de la république kurde de Mahabad en Iran.

C'est pendant la Guerre froide que la question kurde fut sous les projecteurs pour la troisième fois, lorsque les États-Unis utilisèrent la question kurde entre 1972 et 1974. En 1972, l'Irak signa un traité d'amitié et de coopération avec l'Union soviétique, traité qui lui permettait d'acquérir de grandes quantités d'armes mais qui, aux yeux des Américains, de leurs Alliés turcs et des Iraniens, constituait une menace contre laquelle il fallait réagir. Grâce au Secrétaire d'Etat américain Kissinger, les Kurdes reçurent une aide financière de

⁸ K. Nezan, « Manière de Voir », N° 34, mai 1997, p 61

16 millions de dollars et des garanties de protection. Pour ne pas mécontenter la Turquie, les États-Unis maintinrent les Kurdes dans l'impossibilité de gagner. Mais leur façon de maintenir une main ferme en Turquie pour améliorer la condition kurde n'aboutit à rien ni pour un État kurde ni pour l'aide humanitaire.

La quatrième fois s'est produite juste après la première guerre du Golfe. Cette reprise de l'internationalisation de la question kurde en 1991 a été motivée par deux faits majeurs ; d'une part l'afflux massif d'environ deux millions de réfugiés kurdes, combiné à « l'autonomisation » évoquée plus haut qui inquiéta les puissances occidentales et les Nations Unies, et d'autre part la possibilité de l'utilisation par l'Irak d'armes chimiques contre les Kurdes.

◆ **Les Nations Unies**

Après la guerre du Golfe, le régime irakien reprit sa campagne contre les Kurdes. Cette répression provoqua l'exode de deux millions de réfugiés vers la Turquie et l'Iran. Cette action poussa les Nations-Unies à voter la résolution 688 du Conseil de Sécurité. Grâce à cette résolution, avalisée par la Turquie, l'Iran, les États-Unis et la France, l'opération « Provide Comfort », ayant pour but « d'arrêter l'exode des Kurdes et protéger la victime, chez elle de son bourreau⁹ ».

Les Nations Unies établirent une zone de protection de 50 000 Km² pour quatre millions de Kurdes dans le Nord de l'Irak. Leur protection était assurée par 5 000 soldats des forces de coalition appuyés par une cinquantaine d'avions basés en Turquie.

Les conflits au sein des différents groupes kurdes, n'aiderent pas beaucoup les Nations-Unies, surtout dans leur rôle de surveillance. En 1996, le Haut Commissariat aux Réfugiés décida de fermer le camp d'Atrouch près de la frontière turque à cause des conflits parmi les habitants. On estime à plus de 500 000 le nombre de personnes déplacées vers la zone de protection à cause des menaces turques.

L'intervention des Nations-Unies se concrétisa essentiellement sous forme d'aide humanitaire. Malheureusement, cette aide arriva trop tard et les Kurdes, avec les besoins plus forts, n'en profitèrent pas. Mis à part une aide humanitaire somme toute très faible, les Nations-Unies n'ont pas beaucoup amélioré la situation kurde.

◆ **L'Union Européenne.**

La majorité des actions en ce qui concerne la problématique kurde proviennent de l'Union européenne. En effet, chaque résolution votée par les Nations-Unies était

⁹ Hamit Bozarslan ; La question Kurde, États et Minorités au Moyen Orient, p 338.

adoptée et modifiée plus efficacement par l'Union européenne. Elle était obligée de faire quelque chose puisqu'elle accueille la plupart des réfugiés kurdes.

- ***La décision du tribunal.***

En 1996, le Tribunal européen des droits de l'homme livra son jugement contre la Turquie. C'était la première fois qu'une cour condamnait un État pour des personnes déplacées. Le tribunal avait constaté que l'État turc avait violé les droits des Kurdes quand il élimina et détruisit plus de 2700 camps et villages, et que, suite à cette action, il déplaça plus de trois millions de Kurdes.

La décision du tribunal était juste, mais cette décision n'aboutit à rien quant à l'amélioration de la condition kurde. Le déplacement de trois millions de Kurdes aboutit à une augmentation de crimes, la propagation d'épidémies et de certaines maladies graves, un échec du système d'éducation et des tensions parmi les Kurdes mêmes. Bien que la situation kurde ne s'améliora pas beaucoup suite à la décision du tribunal, l'Union européenne se focalisa sur ce point. La raison principale de son intérêt n'était pas liée à une sensibilité accrue à la condition kurde mais plutôt au problème démographique et migratoire vers l'Europe occidentale.

- ***L'Assemblée de l'Union européenne.***

L'Assemblée de l'Union européenne vota en 1998 la Recommandation 1377 concernant « La Situation Humanitaire des Réfugiés Kurdes ». L'Assemblée présenta plusieurs constatations en ce qui concerne les droits et conditions actuelles kurdes.

Bien qu'on ne se rende pas encore compte des résultats des décisions parlementaires, il est sûr que la Turquie et peut-être l'Irak ont senti la pression monter grâce à ces décisions. L'Europe a condamné le terrorisme livré par le PKK et la violence entretenue par le gouvernement turc et irakien. L'union européenne leur ordonne fortement de cesser les conflits et atrocités contre les kurdes.

L'Assemblée est très sensible à la situation humanitaire, surtout avec la distribution d'aide aux plus démunis. L'Europe a donc constaté que les gouvernements et responsables kurdes prennent l'initiative d'assurer une distribution juste et légale. De plus, ces responsables doivent assurer la sécurité kurde dans le but de réduire le nombre d'émigrants et de réfugiés.

- ***Le désaccord entre l'Union européenne et la Turquie***

Depuis des années, les relations entre la Turquie et l'Union européenne sont paralysées. Au cœur de cet échec, nous retrouvons la Turquie et son image négative en matière de respect des droits de l'homme. La Turquie refuse d'en parler, mais en même temps, elle veut entrer dans l'Union européenne. L'Assemblée de l'Union européenne est toujours prête à conseiller la Turquie, car elle s'est rendu compte des désirs turcs.

Dans la Recommandation 1377, l'Assemblée conseille à la Turquie de trouver une solution non-militaire et de protéger ses citoyens civils kurdes et non-kurdes. La Turquie doit se retirer des régions Nord en Irak et laisser tranquilles les Kurdes protégés par la Résolution 688 du Conseil de Sécurité des Nations - Unies. De plus, la Turquie doit reconstruire les camps et villages détruits avec une compensation pour les personnes déplacées.

A l'heure actuelle, l'échec des pourparlers entre la Turquie et l'Union européenne persiste, sans une solution propre ni facile pour l'avenir proche.

- ◆ **Les États – Unies.**

- ***Intérêts américains pour la Turquie***

Les États-Unis gardaient depuis des années une bonne coopération avec la Turquie. En effet, elle a été le bastion de l'OTAN face à l'ex-Union Soviétique, et a joué le rôle de base militaire de l'alliance contre l'Irak durant la première guerre du Golfe. Elle est également d'une importance géostratégique primordiale face à la montée en puissance de l'Iran dans la région, et constitue, malgré l'arrivée du parti islamiste (AKP) au pouvoir en novembre 2002, un modèle d'état laïque dans une région islamique instable. Le refus turc aux américains d'ouvrir, à partir de sa frontière, un deuxième front contre l'Irak pourrait nuire à leur ancienne coopération.

- ***L'ingérence ou non-ingérence américaine.***

Il est très difficile de définir la position américaine en ce qui concerne la situation kurde, puisque celle-ci change souvent. De plus, que l'on se trouve en Turquie ou en Irak, politique et rhétorique sont tout à fait différentes.

Pendant et après la première guerre du Golfe, l'autonomie offerte aux Kurdes par les coalisés, sur l'initiative des États -Unis et de la Grande-Bretagne, esquisse les principaux attributs d'une nation souveraine kurde au

détriment de Saddam Hussein. A son tour, la Turquie, sans être pourtant une source d'inquiétude, place ses intérêts au soutien de la Coalition en offrant des bases aériennes sur son territoire et en acceptant l'organisation de l'aide humanitaire, sous réserve de non-ingérence américaine dans ses propres affaires kurdes.

- ***La limite du soutien américain aux kurdes.***

Après la première guerre du Golfe, les Américains ont insisté auprès des Nations -Unies pour exécuter un embargo contre l'Irak. Malheureusement, cet embargo global incluait la zone de protection Kurde dans le Nord du pays. Sans aucun moyen de survivre, hormis la dépendance à l'aide humanitaire, la situation kurde s'est donc détériorée pour aboutir à une guerre civile kurdo-kurdes .

Un autre exemple de la continuité des échecs américano-kurdes sont les accords signés en Irlande en 1995. Chaque partie a signé ce traité vital pour la région, grâce à la médiation des Américains. La raison de la réussite du traité était une prime de trois millions de dollars promise par les États -Unis, prime qui n'est jamais arrivée.¹⁰ Pour le coût de trois missiles américains les accords de paix ont échoué.

Les politiques américaines irrégulières entraînent des faiblesses dans le soutien aux Kurdes, faiblesses que les puissances concurrentielles (l'Iran, l'Irak, et la Turquie) ont bien exploitées. Par exemple en 1995, les États-Unis ont laissé la Turquie violer le « No Fly Zone » dans le Nord du pays pour frapper les bases stratégiques du PKK. De plus, les États-Unis ont laissé entrer les Turcs dans les zones protégées pour attaquer les Kurdes. Ces attaques ont eu pour conséquences des centaines de morts et des milliers de réfugiés.

Le manque de soutien aux Kurdes a abouti à une alliance entre Saddam Hussein et le chef du PKK, un véritable bouleversement de pensée à cause de la « souplesse de la politique américaine ».

- ***La rationalisation américaine.***

En répondant aux questions du changement de pensée envers la situation kurde, les États -Unis ont déclaré à travers leur porte-parole du Département

¹⁰ Jennifer Washburn, US Has to Meet Responsibility to Kurds, Newsday, October 2, 1996, New York, p1

d'État, Nicolas Burns, en 1996 que : « Nous avons donné toutes les chances aux Kurdes pendant cinq ans ; nous leur avons donné une protection politique ; nous leur avons donné une assistance économique et humanitaire ; nous leur avons donné une zone de sécurité dans le Nord où ils pouvaient gérer leurs propres affaires d'une façon très autonome. Et les Kurdes n'ont pas su saisir cette grande occasion historique pour leur peuple »¹¹.

Le fossé inter -Kurdes s'est fort creusé depuis 1996 à cause de la pression turque sur les États -Unis. D'une part, les États -Unis ont besoin des bases aériennes en Turquie, et d'autre part, les États -Unis ont annoncé en 1996 que la faction kurde PKK était mise sur la liste universelle des « Groupes Terroristes », malgré le fait que le PKK n'ait jamais commis d'acte terroriste contre les États -Unis.

La situation kurde n'a pas beaucoup évolué depuis les accords américano-kurdes de septembre 1998, lorsque Madeleine Albright, Secrétaire d'État, a forcé un accord entre le PDK et UPK. Cet accord a abouti à une décision commune de procéder à des élections gouvernementales kurdes. L'engagement des Kurdes irakiens à aider et soutenir les américains dans leur guerre contre l'Irak laisse penser à de nouvelles promesses américaines dans le cadre de la reconstruction de l'Irak d'après guerre.

IV - QUEL AVENIR POUR LES KURDES ?

41- Analyse de la question Kurde :

a- Les modes d'action des mouvements kurdes.

La présence des principaux partis kurdes sur les territoires de quatre États place les kurdes face à quatre systèmes politiques, juridiques, économiques et militaires différents. Leurs modes d'action s'inscrivent aussi bien dans la dynamique inter- États qu'inter-Kurdes. Entre l'action politique, la lutte armée et la négociation, il s'agit de choisir le mode d'action approprié permettant de réaliser l'objectif politique en concertation avec les États impliqués sans même obéir à un ordre chronologique.

◆ *L'action politique*

Les partis kurdes ont participé activement et avec des fortunes diverses, à la vie politique de leurs milieux respectifs : manifestations, élections, grèves etc...

¹¹ CHRIS Kutschera, « Le Déficit Kurde ou le rêve fou de l'indépendance », p 306

Toutefois, pour de multiples raisons, dont les moindres ne sont pas la nature des régimes concernés et les divisions inter- Kurdes, la participation politique cède invariablement le pas à la lutte armée. En effet, si ces régimes se définissent comme semi-démocratiques ou dictatoriaux, limitant la liberté d'expression et réprimant toute contestation, à plus forte raison minoritaire, la représentation kurde pour sa part, figée dans sa doctrine et ne s'étant pas affranchis de son caractère tribal, n'a cessé de cultiver en son sein toutes sortes de querelles et de divisions. Cette réalité a souvent été exploitée par les différents États et autres partis kurdes et a conduit à l'adoption de valeurs telles que le terrorisme, comme l'illustre le cas du PKK. Ce parti est en effet constamment renforcé et popularisé par la guerre à outrance menée en Turquie et ailleurs.

♦ *La lutte armée et bilan*

La lutte armée est une constante de la scène politique kurde. Elle représente le principal mode d'action des partis kurdes et on ne compte plus les soulèvements, invariablement réprimés, car ils sont tout simplement innombrables. La première période de soulèvements s'étend de la fin de l'Empire Ottoman jusqu'en 1946. Elle comprend les révoltes de Simko en Iran, de Berzani en Irak, de Cheikh Said, d'Ararat et de Dersim en Turquie. Après une accalmie, due à l'absence de grands chefs kurdes, la lutte reprend en 1961 avec la révolte de Berzani suite à son retour de l'exil en URSS et va durer 14 ans. Cette période est la plus importante car les Kurdes de Turquie et d'Iran s'associent et les révoltes irrégulières laissent la place à des guérillas.

En Turquie, à partir de 1978, on assiste à la montée du terrorisme propagé par le PKK qui compte plus de 10 000 combattants et possède de solides appuis dans les zones urbaines.

En Iran, la lutte armée ne débute vraiment qu'à la mort du Shah fin des années quatre vingt, les Kurdes sont obligés de quitter massivement les grandes villes pour se réfugier dans les montagnes, sous les coups de l'armée de la République Islamique. Le mouvement armé comptait à son apogée 40 000 combattants.

En Irak, la lutte continue même après une brève période d'accalmie au lendemain de la chute du mouvement de Berzani (1975-1976). Plus de 20 000 kurdes se trouvent militairement engagés.

Quant au recrutement des combattants et malgré les pertes humaines, il est facilité avant 1946 par la solidarité tribale et confessionnelle. Depuis plus d'une

décennie, il est admis comme profession dictée par la situation économique difficile résultant de l'embargo onusien et irakien qui frappe le Kurdistan.

Quant au financement de la lutte armée, permettant l'achat d'armes nécessaires, les moyens sont divers . Avant 1946, il a été assuré par les richesses des chefs et des notables des tribus ; à partir de 1946 par l'URSS et pendant la guerre Irak-Iran, en s'approvisionnant auprès des belligérants. En 1961, Barzani bénéficie d'une aide massive de la part des États -Unis, d'Israël et de l'Iran, dont les intérêts convergent contre Bagdad. De son côté, le PKK trouve sa source de financement la plus importante dans le blanchiment de l'argent de la drogue par le biais de la diaspora kurde en Europe. En outre, la désintégration de l'URSS permet d'acheter à bon marché de grandes quantités d'armes, en particulier, en Arménie.

Concernant le bilan de la lutte armée, il n'y a pas de chiffres officiels des pertes humaines. Signalons, selon un rapport du conseil économique et social des Nations- Unies : 300 000 personnes sans abri au Kurdistan irakien entre 1961 et 1970 ; de 1974 à 1975, des milliers de morts des deux côtés kurde et irakien ; de 1978 à 1983, des centaines de tués au PKK face à l'armée turque et 8.000 membres de la tribu de Barzani disparus en Irak ; des dizaines de milliers de Kurdes sont morts ou ont disparu durant la campagne «Halabja », menée par l'armée irakienne à la fin des années 80 ; entre 1984 et 1996, plus de 20 000 personnes sont tués en Turquie¹².

◆ *La négociation*

Les négociations constituent le troisième mode d'action du mouvement kurde. Adoptées à plusieurs occasions, elles n'ont pas abouti à des résultats souhaités. On peut même dire que les mouvements kurdes ne sont pas encore passés maître dans l'art de la diplomatie, bien que celle-ci représente un passage incontournable tant pour les Kurdes, à la recherche de légitimité, que pour les États à la recherche de stabilité.

Du fait de leur isolement et de l'absence d'accès à la mer, les Kurdes sont obligés de conclure des alliances avec leurs États voisins, toujours en état d'infériorité, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Un exemple flagrant est la façon dont l'Iran et l'Irak se sont battus par Kurdes interposés.

Les négociations déroulées entre l'Irak et la Turquie, pour un accord sur l'autonomie du Kurdistan en 1970, 1974 et 1984 n'avaient guère de chances de réussir. Des accords ne pouvaient être acceptés ni par l'Irak ni par la Turquie du fait

¹² Hamit Bozarslan ; La question Kurde, États et Minorités au Moyen Orient, p 201- 202.

qu'ils allaient à l'encontre de leurs intérêts et mettaient leur relation fragile en jeu. Seuls les négociations avec Bagdad, au lendemain de la première guerre du golfe, ont donné aux kurdes une autonomie au Kurdistan irakien.

En Iran, les négociations n'ont jamais été de règle entre le régime et les Kurdes. Chaque proposition de négociation kurde se voyait sanctionner par une offensive militaire.

En Turquie, quelques contacts indirects eurent lieu en 1993 entre le PKK et quelques dirigeants pour examiner les possibilités d'intégration des Kurdes à la vie politique du pays mais sans grand succès.

b- La complexité du peuple kurde et les limites du soutien international.

Une des raisons principales pour laquelle un mouvement d'unification du peuple kurde n'a jamais vu le jour est incontestablement leur grande diversité, tant du point de vue socio-politique, que linguistique ou religieux. Ces différentes sensibilités ont toujours freiné la solidarité des Kurdes dans leur combat contre les États qui les gouvernent. Cette diversité s'exprime aussi dans l'absence de reconnaissance d'un drapeau universel ; il n'y a pratiquement consensus que sur les couleurs : vert, jaune (blanc), rouge et encore, pas dans le même ordre, auxquelles chaque faction kurde ajoute tel ou tel signe distinctif.

La structure féodale est toujours fortement présente dans la population kurde. La tribu est chez eux une organisation socio-politique sédentaire menée par une famille puissante, qui en organise la vie sociale et économique. Les différentes tribus partagent souvent les mêmes pâturages bien qu'il y ait régulièrement des querelles pour le contrôle des territoires. Le chef de tribu distribue les rôles et intervient comme arbitre dans les disputes ; à l'extérieur de sa tribu, il intervient comme négociateur. Il exerce le monopole des relations avec le monde extérieur et se laisse difficilement dicter la loi de l'État sur lequel sa tribu est installée.

Ainsi, le constat qu'on peut tenir de cette étude, est que le peuple kurde est un peuple complexe. Sa stratégie pêche, par manque de cohésion, entre les différentes factions ; elle est incohérente, morcelée et inadaptée. Elle évolue au gré des différentes alliances et contre - alliances, écartelée entre les partis qui prônent l'autonomie comme le PDK, l'UPK et le PDK iranien et ceux qui revendiquent l'indépendance comme le PKK.

D'autre part, cette étude a montré les limites du soutien international à la question kurde. En effet, les acteurs internationaux n'ont pas fait grande chose pour améliorer la situation des Kurdes. Les trois acteurs principaux qu'on a examiné, à savoir les Nations Unies, l'Union Européenne et les États-Unis, ont eu en façade, chacun d'entre eux à des

degrés divers, de bonnes intentions vis-à-vis des Kurdes, et ont, tous les trois, livré de l'aide humanitaire. Cependant, malgré leurs bonnes intentions du début, leurs politiques n'ont abouti à rien de consistant pour régler la problématique kurde.

L'Union européenne a fait bonne figure dans son jugement rendu contre la Turquie en 1996, mais, malheureusement, ce jugement n'est pas débouché sur du concret. En plus, les décisions prises par l'Union européenne en ce qui concerne les droits et conditions actuelles des Kurdes étaient également bonnes, mais l'ombre d'un conflit entre l'Union européenne et la Turquie en ce qui concerne l'adhésion de cette dernière était trop grand pour améliorer réellement la situation kurde surtout après l'arrivée du parti islamiste (AKP) au pouvoir et qu'aucune place n'est accordée aux Kurdes au sein du parlement turc.

Le dernier acteur qu'on a examiné, les États-Unis, n'a pas beaucoup contribué à améliorer la situation kurde. Comme les autres, l'Amérique a fourni de l'aide humanitaire aux Kurdes mais leur aide n'a pas été suffisante. S'il est vrai que les États-Unis ne sont pas responsables de la gestion de tous les problèmes du monde, ils ont tendance à oublier de tenir certaines de leurs promesses. Malgré les concessions des Kurdes pendant la deuxième moitié du XXI^{ème} siècle, les États-Unis les ont abandonnés plusieurs fois au profit de la politique turque. Comme reconnaissance à l'aide et au soutien apporté par les kurdes de l'Irak aux américains dans leur guerre contre le régime de Saddam Hussein, on s'attend à ce que ceci ne se répèterait pas .

Pour que la situation kurde s'améliore, il devrait y avoir un véritable bouleversement de pensée et de politique. Si les acteurs internationaux continuent sur le chemin actuel, les Kurdes ne réaliseront pas leurs objectifs.

42- Issue possible.

L'indifférence des instances internationales à la question kurde, les divisions qui caractérisent le mouvement kurde, tant au niveau de ses structures qu'au niveau de sa stratégie et de ses modes d'action, semblent condamner les Kurdes au cercle vicieux des soulèvements, répressions, attaques et représailles, coûteux en vies humaines et sans issue politique. En effet, ni l'autonomie, ni l'indépendance ne semblent être des issues que les différents États que sont la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Irak puissent se permettre d'accepter. Face à cette réalité, le concept de fédération semble être une solution envisageable, non seulement en Irak et dans une moindre mesure en Turquie où le gouvernement semble plus disposé que dans les autres États à une certaine reconnaissance

politique. Dans l'esprit des Kurdes, le fédéralisme apporte l'espoir d'une émancipation et d'une égalité entre tous les peuples de la région.

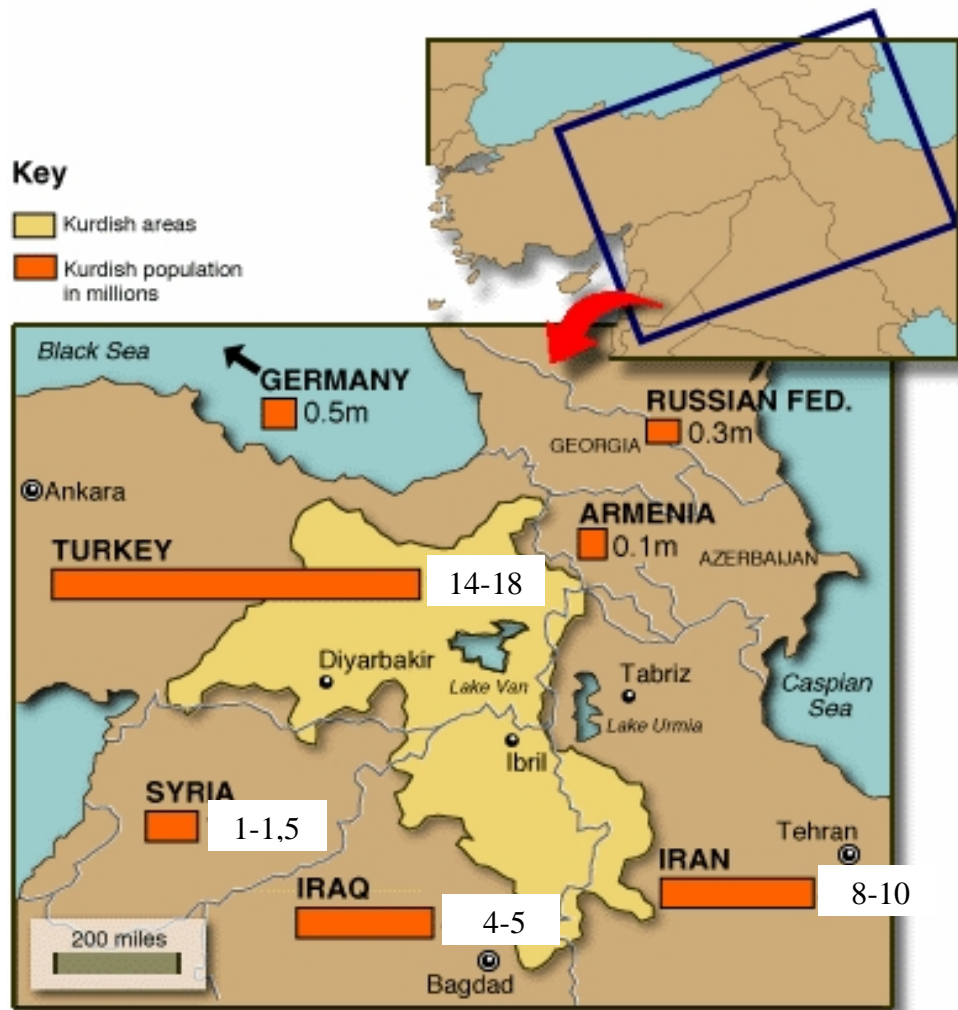
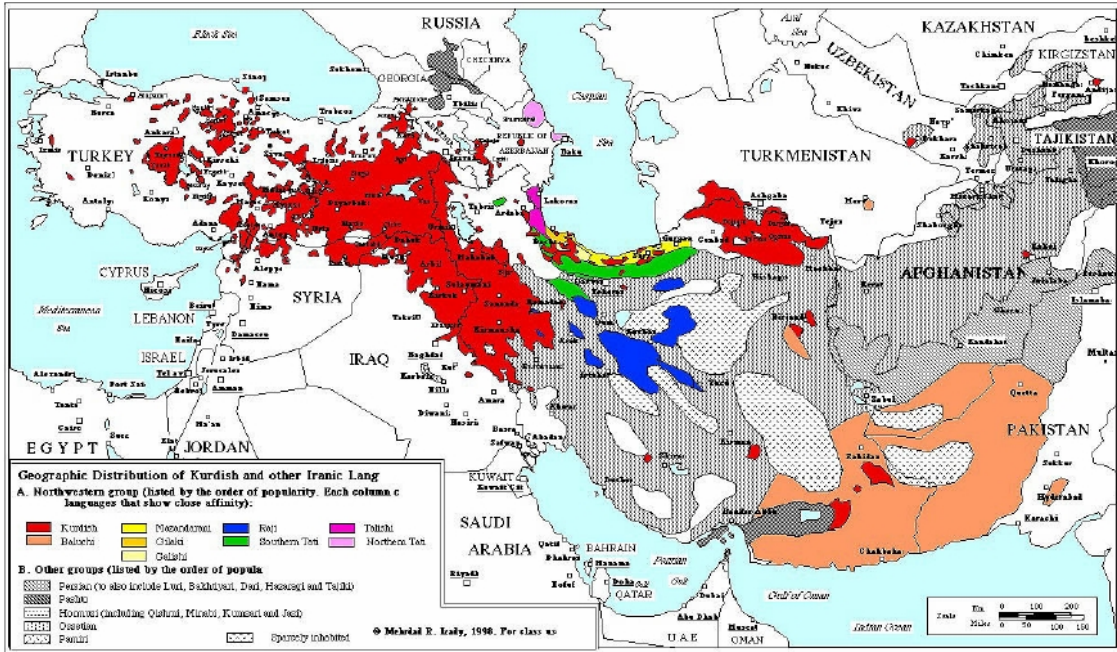
Le parlement kurde en exil, qui siège à Bruxelles, et dont les membres proviennent des quatre principales régions du Kurdistan et de la communauté kurde en Europe, soutient ce plan. Seul le PDK de M. Barzani, qui contrôle une partie du Nord de l'Irak et s'est allié à Ankara contre le PKK, refuse d'y participer.

Comme toute autre nation, la nation kurde a certainement le droit de disposer de son destin, de vivre librement dans son pays, de décider de ses affaires, d'utiliser ses ressources pour le développement de son pays, de développer sa culture, d'acquérir les connaissances scientifiques et culturelles.

Avec le déclenchement de la guerre américano-anglaise contre l'Irak qui risquerait de déstabiliser la région du moyen orient, il est difficile à présent de prévenir l'avenir des kurdes dans le paysage d'après guerre. Le droit que les kurdes font de leur propre destin reste encore loin.

ANNEXE 1

LE KURDITAN (Implantation et répartition démographique)



ANNEXE 2
LE TRAITE DE SEVRES

SECTION III : KURDISTAN

Article 62 : Une Commission siège à Constantinople, et composée de trois membres respectivement nommés par les Gouvernements britanniques, français et italien, préparera, dans les six mois à dater de la mise en vigueur du présent Traité, l'autonomie locale pour les régions, où domine l'élément kurde, situées à l'Est de l'Euphrate, au Sud de la route méridionale de l'Arménie, telle qu'elle pourra être déterminée ultérieurement, et au Nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie, conformément à la description donnée à l'article 27, II-2° et 3°. A défaut d'accord unanime sur quelque question, celle-ci aura référé par les membres de la Commission à leurs Gouvernements respectifs. Ce plan devra comporter des garanties complètes pour la protection des Assyria-Chaldéens et autres minorités ethniques ou religieuses dans l'intérieur de ces régions et, dans ce but, une commission comprenant des représentants britanniques, français, italien, persan et kurde visitera les lieux pour examiner et décider quelles rectifications, s'il y a lieu, devaient être faites à la frontière de la Turquie là où, en vertu des dispositions du présent Traité, cette frontière coïncide avec celle de la Perse.

Article 63 : Le Gouvernement ottoman s'engage, dès à présent à accepter et à exécuter les décisions de l'une et des autres commissions prévues à l'article 62, dans les trois mois de la notification qui lui en sera faite.

Article 64 : Si, dans le délai d'un an à dater de la mise en vigueur du présent Traité, la population kurde, dans les régions visées à l'article 62, s'adresse au Conseil de la Société des Nations en démontrant qu'une majorité de la population dans ces régions désire être indépendante de la Turquie et si le Conseil estime alors que cette population est capable de cette indépendance et s'il recommande de la lui accorder, la Turquie s'engage, dès à présent, à se conformer à cette recommandation et à renoncer à tout droits et titres sur ces régions. Les détails de cette recommandation seront l'objet d'une convention spéciale entre les Principales Puissances alliées et la Turquie.

Si ladite renonciation a lieu et lorsqu'elle aura lieu, aucune objection ne sera élevée par les Principales Puissances alliées à l'encontre de l'adhésion volontaire à cet Etat kurde indépendant, des kurdes habitant la partie du Kurdistan comprise jusqu'à présent dans le Vilayet de Mousoul.

Source : <http://www.infokurd.com/lesorigines.htm>

ANNEXE 3 QUI EST QUI ?

PDK : Le Parti démocratique du Kurdistan d'Irak est dirigé par M. Massoud Barzani, le fils de Mustapha Barzani, figure légendaire de la révolte des Kurdes irakiens. Il contrôle l'est de la région autonome kurde d'Irak, appuyée à la Turquie (voir carte, p. 7). Il a la haute main sur le commerce avec l'Irak ; il en tire des taxes qui constituent l'essentiel des ressources de la région autonome.

UPK : L'Union patriotique du Kurdistan d'Irak est dirigée par M. Jalal Talabani, qui contrôle l'Ouest de la région autonome, adossée à l'Iran. Elle a été chassée d'Erbil, la capitale du Kurdistan d'Irak, voici un an, par le PDK et les troupes de l'armée irakienne.

PKK : Le Parti des travailleurs du Kurdistan de M. Abdullah Ocalan s'est constitué dans la guérilla en Turquie en août 1984. Il possède sa branche irakienne, essentiellement implantée dans la région du Bothan-Badhinan à la frontière entre la Turquie et l'Irak, où il affronte les peshmergas du PDK.

Peshmergas : Terme traditionnel pour désigner les combattants kurdes. Le PKK utilise le terme de « guérillero ». On évalue en général à 10.000 ou 15.000 les forces militaires de chacun des trois partis. Certains spécialistes assurent que le PKK ne regroupe en fait que 5 000 à 6 000 combattants.

Conseil national de sécurité (MGK) : Le Milli Guvenlik Kurulu est composé en nombre égal de militaires et de ministres, sous la présidence du président de la République turc.

Parti travailliste du peuple (HEP) (turc) : Pro-kurde, le HEP a été interdit par la Cour constitutionnelle en 1993.

Parti de la démocratie (DEP) (turc) : Pro-kurde, a succédé au "Parti Travailliste du Peuple" (interdit), avant de disparaître.

Parti démocratique du peuple (Hadep) (turc) : Dernier en date des partis pro-kurdes, le Hadep n'est pas représenté au Parlement.

Parti de la prospérité (RP) (turc) : Se réclamant de l'islam, le Refah Partisi de M. Necmettin Erbakan, a été interdit en janvier 1998.

Parti de la vertu (FP) (turc) : Le Fazilet Partisi, islamiste, a remplacé le "Parti de la Prospérité" après son interdiction.

Tüsiad (turc) : Association regroupant les 400 plus importants industriels et hommes d'affaires de Turquie

Source : HAMIT Bozarslan ; La question Kurde, États et Minorités au Moyen Orient, p 201-202.

ANNEXE 4 CHRONOLOGIE

10 août 1920 : Le traité de Sèvres, signé entre les Alliés de la première guerre mondiale et la Turquie, prévoit la création d'un Kurdistan autonome dans l'Est de l'Anatolie et dans la province de Mossoul.

1923 : Suite à la révolte de Mustapha Kemal et à sa victoire, le Traité de Lausanne conduit à l'abandon des droits kurdes. Seul le nouvel Etat irakien, sous mandat britannique, aurait dû, selon les décisions de la Société des Nations, garantir une certaine autonomie aux Kurdes. Cette promesse n'a pas non plus été tenue.

1925-1930-1937 : Révoltes kurdes en Turquie, impitoyablement mâtées.

8 juillet 1937 : Pacte de Saadabad entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et l'Afghanistan. Il prévoit entre autres une coordination de la lutte contre la « subversion » kurde.

Janvier 1946 : Avec l'appui de l'URSS, naissance en Iran de la République kurde de Mahabad.

Décembre 1946 : Les troupes iraniennes mettent fin à cette expérience.

Septembre 1961 : Déclenchement d'une rébellion dans le nord de l'Irak menée par Mustapha Barzani avec pour slogan : « autonomie pour le Kurdistan, démocratie pour l'Irak ». Jusqu'à la fin des années 70, l'essentiel de la rébellion kurde se concentre en Irak.

17 juillet 1968 : Le Baath s'empare du pouvoir en Irak. Consécration de la participation des Kurdes à la vie politique irakienne.

1970 : Le Baath concède la création d'une région kurde autonome et leur accorde certains droits : la langue kurde devient la seconde langue du pays.

Mars 1974 : Bagdad décide l'application unilatérale de l'autonomie. Poussé par les Etats-Unis et l'Iran, Mustapha al Barzani reprend l'insurrection.

6 mars 1975 : L'Accord d'Alger entre Bagdad et Téhéran met fin à leur différent frontalier et entraîne l'arrêt de toute aide iranienne à la rébellion kurde qui s'effondre.

Septembre 1980 : Le déclenchement de la guerre irano-irakienne relance l'agitation kurde. En Iran, le Parti démocratique kurde iranien (PDKI) du Dr Abdoul Rahman Ghassemlou a pris le contrôle du Kurdistan et le conflit l'amène à s'allier avec M. Saddam Hussein.

En Irak, alliances et divorces se succèdent entre le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) dirigé par Massoud al Barzani, l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani et le Parti communiste irakien.

1984 : Déclenchement des opérations de guérilla du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans l'Est de la Turquie.

1988 : Répression contre les Kurdes à la fin de la guerre Irak-Iran. En mars, Bagdad utilise des gaz chimiques contre le village de Halabja. 100 000 Kurdes fuient vers la Turquie

Juillet 1989 : Assassinat à Vienne du Dr Abdoul Rahman Ghassemlou, secrétaire général du PDKI en Iran, par des agents du régime de Téhéran.

5 mars 1991 : Début de la rébellion kurde dans le Nord de l'Irak.

2 avril 1991 : L'ONU est saisie par la France sur la situation des Kurdes au nom du devoir d'« ingérence humanitaire ». Deux millions de Kurdes fuient vers l'Iran et la Turquie

5 avril 1991: L'Onu adopte la résolution 688 exigeant la fin de la répression contre les Kurdes et demandant à Bagdad de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Seuls 300 observateurs humanitaires sont déployés dans la région. Leur mandat ne sera pas renouvelé par la suite.

7 avril 1991: Les alliés lancent l'opération Provide comfort de secours aux Kurdes. Ils exercent une surveillance aérienne de la région située au Nord du 36^{ème} parallèle, interdite aux avions irakiens.

19 mai 1992 : Elections libres au Kurdistan irakien mais aucune autorité stable ne s'installe. Le PDK contrôle le Nord de la région (jusqu'à la frontière avec la Turquie), l'UPK le sud (jusqu'à la frontière avec l'Iran).

20 juin 1992 : L'opposition chiite, kurde et démocratique réunie à Vienne (Autriche) ne parvient pas à s'entendre sur un programme commun.

17 septembre 1992 : Assassinats à Berlin de quatre importants dirigeants du PDK iranien.

Septembre 1996 : Après de violentes confrontations avec l'UPK, le PDK lance un appel à l'aide aux troupes du président Saddam Hussein.

Septembre 1998 : Accord de Washington entre le PDK et l'UPK sur la formation d'un gouvernement et d'un Parlement intérimaire au Kurdistan irakien.

Octobre 1998 : L'Iraq Liberation Act américain prévoit un soutien accru à l'opposition irakienne, dont les partis kurdes, en vue de déstabiliser le président Saddam Hussein.

Janvier 1999 : Arrestation du chef du PKK, M. Abdullah Öcalan, au Kenya et remis aux autorités turques

Source : CHRIS Kutschera, Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance, Bayard, 1997.

ANNEXE 5
QUELQUES DEFINITIONS : SECTES / CONFRERIES :

Sunnite : musulman fidèle à la Sunna (« règle de conduite », elle désigne les paroles et les actes du Prophète Mohamed donnés en exemple). La grande majorité des musulmans sont sunnites : ils reconnaissent les quatre premiers califes, n'attribuent aucune fonction religieuse ou politique particulière aux descendants du genre du Prophète, Ali, et adhèrent à l'une des quatre écoles juridiques sunnites. Les non-sunnites comprennent les chiites, et nombre de sectes minoritaires.

Chiite : partisan d'Ali. Les chiites soutiennent qu'Ali avait un droit divin au calife, c'est-à-dire à la succession du Prophète Mohamed. Ils considèrent donc Ali comme leur autorité spirituelle, autorité transmise à certaines de ses descendants. On trouve des Kurdes chiites en Iran.

Ecoles juridiques : il existe quatre écoles juridiques chez les sunnites : hanafite, hanbalite, malikite et shaéfite. On se réfère parfois à ces écoles, dans le contexte des pratiques religieuses, comme à des rites. La plupart des Kurdes sont de rite shaféite.

Confréries sunnites : ce sont des congrégations soufies formées autour d'un maître. Il en existe un très grand nombre. La Qâdiriyya fut la première confrérie soufie à voir le jour en tant que telle. Fondée par le Kurde Abd- alm- kadir (1077- 1166), elle est implantée au Kurdistan depuis la fin du XIIIe siècle. La famille Talabani en fait partie.

La Naqshbandiyya, fondée au XIVe siècle, ne se répandit au Kurdistan qu'au début du XIXe siècle. Aujourd'hui elle est la plus puissante des confréries mystiques. La famille Barzani y adhère. A la tête de toute confrérie se trouve le cheikh, notable religieux.

Les confréries soufies jouent un rôle social et politique important chez les Kurdes. Gérard Chaliand signale que, « comme dans toute société tribale, certains individus, parce qu'ils ont une source de légitimité en dehors de la tribu, parviennent à des positions de pouvoir en transcendant, au moins temporairement, les divisions entre clans . Ce n'est donc pas un hasard si le mollah Mustafa Barzani, le plus fameux des dirigeants kurdes en Irak (...) ou Jalal Talabani, qui fut son rival, sont issus de familles religieuses. Ils doivent leur influence en partie à ce fait. »

Ahl-i-Haq : secte chiite présente chez les Persans, les Kurdes et les Turkmènes d'Iran et d'Irak les Ahl-i-Haq, « détenteurs de la vérité », sont peut-être à l'origine issus de la secte ismaélienne. Leur culte dualiste présente de grandes différences avec le chiisme officiel.

Leurs croyances intègrent des éléments typiques des déviations gnostiques et manichéennes, aux marges de l'islam.

Alévis : « partisans d'Ali » ils professent une religion que l'on trouve principalement en Syrie, mais aussi au Liban et en Turquie. Leur secte a été légitimée comme rameau de l'islam. On prend souvent les aléwis pour des chiïtes, mais en dépit de la présence du nom d'Ali dans leur dénomination, leurs doctrines ne correspondent pas vraiment au chiïsme en tant que tel ; Leurs croyances et pratiques, comme dans des sectes similaires, sont extrêmement hétéroclites et varient d'un groupe à l'autre. Certains éléments sont issus du christianisme. C'est en secret que les aléwis pratiquent leur religion, dans des lieux de réunion particuliers, fermés aux gens de l'extérieur. Leurs dignitaires sont des dédés ; ils jouent un rôle analogue à celui des cheikhs, chefs religieux des diverses confréries sunnites.

Yézidis : ils pratiquent une religion syncrétique, de forte influence ismaélienne. Ils sont apparentés à des sectes gnostiques similaires, comme les Ahl-i-Haq. Leurs croyances sont un mélange d'éléments zoroastriens, musulmans et chrétiens. Sont membres de cette secte dualiste certains Kurdes du nord de l'Irak, de Syrie, de Turquie et d'Iran. Leur nombre dépasse sans doute les cent mille personnes. Le yézidisme se caractérise par son originalité et son caractère strictement Kurde.

Ismaélisme : secte habituellement considérée comme un rameau chiïte de l'islam. Son élément essentiel est cependant sa doctrine métaphysique bien particulière plus que ses affinités chiïtes. La secte perpétue, au sein de l'islam, d'anciens systèmes religieux perses.

Source : <http://www.infokurd.com/lesorigines.htm>

BIBLIOGRAPHIE :

OUVRAGES :

- SABRI Cigerli, Les Kurdes et leur histoire, , préface de Jack Lang ; L'Harmattan, 1999.
- PHILIPPE Boulanger, Le destin des Kurdes, L'Harmattan, 1998.
- CIGERLI Sabri, Les réfugiés kurdes d'Irak en Turquie ; gaz, exodes, camps, de 1998.
- CHRIS Kutschera, Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance, Bayard, 1997.
- HAMIT Bozarslan ; La question kurde : Etats et minorités au Moyen-Orient, presse de science Politique, 1997.
- VILLEPIN Xavier de PENNE Guy/LA MALENNE Christian , Les tentations de la Turquie, de 1996.
- SALAH Jmor, L'origine de la question kurde, « comprendre le Moyen-Orient», de 1994.
- GERARD Chaliand, Le malheur kurde, seuil 1992.
- DAN Smith, Atlas des Conflits fin du siècle années 90 : Guerres d'identité, guerres de pauvreté, 1994 .
- ED Turkish, From terror to tranquility (De la terreur à la tranquillité), democracy foundation, 1999.

ARTICLES :

- BOULANGER Philippe, Défense nationale « A propos de terrorisme, la question kurde », Février 2002 , p. 111-123.
- HABIB Ishow, Défense nationale « les rapports entre l'Etat irakien et les Kurdes depuis 1991 », octobre 1999, p. 113-127.
- GILLES Dorronsoro, Les Etudes du Centre et de Recherches Internationales (ECRI), sciences Politique ;Les Kurdes de Turquie : Revendications identitaires, espace national et globalisation .
- HAMIT Bozarslan, L'histoire , numéro 235, septembre 1999 ; « Un peuple, quatre Etats, une Nation ? Le problème kurde ».
- CHRIS Kutschera, Les cahiers de l'Orient « les Kurdes d'Irak : des révisions déchirantes », 1998.

Le Monde Diplomatique :

- Décembre 1998 : « la fuite en avant des militaires turcs », anonyme.
- Février 1999 : « l'avenir des Kurdes en Turquie », par Alain Gresh.
- Octobre 2000 : « la question kurde, entre réforme et statu quo », par Marie Jégo.

INTERNET :

http://www.artouest.org/cult/press/peuple_kurde.html
<http://wwwusers.imaginet.fr/~alphetel/kurdista.htm>
http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/k/k0001193_p0.html
http://aintab.chat.ru/tradition_F.html
<http://www.ehess.fr/centres/cirpes/ds/ds55/kurdes.html>
<http://www.diploweb.com/p5dori3.htm>
<http://usinfo.state.gov/francais/irak/f2050701.htm>
<http://www.diploweb.com/p5dori3.htm>
<http://www.cetim.ch/1996/96EC07O4.htm>
www.forumrefugies.org/pages/kurdes.htm
<http://www.chris-kutschera.com/Grande%20peur%20des%20Kurdes.htm>
<http://www.pdk-iran.org/french/historie.htm>
<http://www.infokurd.com/geographie.htm>
<http://www.infokurd.com/k-syrie.htm>
<http://www.infokurd.com/langue.htm>
<http://www.infokurd.com/lesorigines.htm>
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/asie/iran.htm>
<http://www.ifrance.com/Confluences/motscles/kurdes.htm>
http://www.kurdistan.nu/francais/fr_la_question_kurde.htm
<http://www.libres.org/francais/nvlettre.htm>
http://www.guardian.co.uk/The_Kurds/Map/0,3942,208228,00.html
<http://www.monde-diplomatique.fr>
<http://www.mfa.gov.tr/grupe/eh/eh01FR/09.htm>
http://rascol.free.fr/2A_98_99/kurd/kurdistan.htm
<http://www.redacservices.fr/ofk/pages/kpkurdistan.htm>
http://www.kurdistan.nu/francais/on_ne_peut.htm

REVUES :

- PKK is down but not out as leaders talk of three-front war, Jane's Intelligence Review, may 1999.
- Le Spectacle du MONDE n° 483, Octobre 2002.
 - Jeune Afrique/Intelligent n° 2183, Novembre 2002.

LE PEUPLE KURDE : UNE NATION....SANS ETAT

Table des matières	Page
<u>Partie I : Le Kurdutan et la nation Kurde :</u>	3
11- Aperçu historique ; origine des kurdes	3
12- Population et implantation des Kurdes :	3
12.1- Le Kurdistan de la Turquie	4
12.2- Le Kurdistan de l'Irak	5
12.3- Le Kurdistan de l'Iran	5
12.3- Le Kurdistan de la Syrie	6
13- L'identité kurde :	7
13.1- Langue	7
13.2- Religion	9
13.3- Culture	10
<u>Partie II : Le mouvement nationaliste kurde et son évolution :</u>	11
21- Les origines de la question kurde	11
22- La montée du nationalisme kurde :	13
22.1- En Turquie	13
22.2- En Irak	18
22.3- En Iran	21
22.4- En Syrie	22
<u>Partie III : La dimension régionale et internationale de la question kurde :</u>	
31- La question Kurde et les stratégies des acteurs régionaux :	23
31.1- En Turquie	23
31.2- En Irak	24
31.3- En Syrie	25
31.4- En Iran	26
32- La question Kurde et les instances internationales :	27
32.1- Les Nations Unies	28
32.2- L'Union Européenne	28
32.3- Les Etats-Unies	30
<u>Partie IV : Quel avenir pour les kurdes ?</u>	32
41- Analyse de la question kurde :	32
41.1- Les modes d'action des mouvements Kurdes	32
41.2- La complexité du peuple kurde et les limites du soutien international	35
42- Issue possible	36

ANNEXES :

Annexe 1 : Le Kurdistan (Implantation et répartition démographique)	38
Annexe 2 : Le traité de SEVRES	39
Annexe 3 : QUI est QUI ?	40
Annexe 4 : L'histoire d'un peuple divisé	41
Annexe 5 : Quelques définitions : Sectes/confréries	43

